

COMPTE RENDU DE LA TABLE RONDE ORGANISEE PAR LE SPDG AVEC LE CONCOURS DE L'AFIGÉO et DE L'AITF AU SALON DES MAIRES ET COLLECTIVITES LOCALES

LE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2006

LE GÉOPORTAIL ET LES PORTAILS GEOGRAPHIQUES DES COLLECTIVITES LOCALES

La plupart des intervenants commentent des présentations projetées sur écran. Ces présentations figurent sur le site du SPDG, (voir : <http://utr-idf.info/spdg>) à l'exception de celle de l'IGN qui s'appuie sur des captures d'écran du futur site de visualisation.

Présentation des orateurs :

- M. Clément Jaquemet, de la DGME (Direction Générale de la Modernisation de l'Etat), en charge des activités SIG présentera de façon générale le Géoportail et sa gouvernance,
- M. Patrick Leboeuf, de l'IGN, présentera l'activité de l'IGN dans le Géoportail,
- M. Jean-Marc Trouillard, du BRGM, parlera de la partie catalogue

Après ces 3 présentations, on regroupera les questions et les réponses sur ces 3 présentations, Ensuite viendront les exposés d'utilisateurs potentiels.

- M. Denis Delerba, de l'AITF, a fait une petite enquête auprès de ses confrères pour savoir quelles étaient les attentes des collectivités locales. Il nous fera un debriefing de cette enquête et,
- à titre d'illustration, on présentera 2 exemples, celui de la communauté urbaine de Brest et celui de l'agence d'urbanisme de Lorient avec MM. François Vigouroux et Jean-Michel Le Barh.

Ensuite M. Delerba tirera quelques conclusions sur ces présentations et on terminera par une dernière série de questions / réponses, par rapport aux derniers orateurs.

Le SPDG a mené une petite enquête, à l'instigation d'AFIGÉO, sur les attentes des utilisateurs collectivités locales et secteur privé et leur avis sur les données IGN en général, et sur le Géoportail en particulier.

Cette idée nous est venue suite à une réunion avec la DRAST (Direction de la Recherche et de l'Action Scientifique et Technique du ministère de l'équipement) qui nous dit mal connaître ces besoins. Je tiens à préciser que la DRAST n'a pas commandé, financé ni contrôlé cette petite enquête dont les résultats figureront sur le net.

Cette enquête a montré le besoin d'éclaircissement sur le contenu et la gouvernance du Géoportail qui sont l'objet de la présente table ronde.

1ère PARTIE : PRESENTATION DU GEOPORTAIL PAR SES AUTEURS

M. Clément Jaquemet DGME

Je vais donner le cadre historique et la démarche globale, avec les principes qui sont posés. Aujourd'hui, c'est le lancement officiel du Géocatalogue, moteur de recherche du Géoportail. Ce sont deux outils complémentaires et indissociables au sein du même site Geoportail.fr porté par la DGME. La DGME a été créée récemment, en décembre 2005, en fusionnant diverses structures ; elle retrouve dans ses missions la modernisation, un souci d'améliorer le service rendu tant vers les usagers que vers les agents administratifs, et ceci au moindre coût, et elle porte le programme gouvernemental, le plan

ADELE de l'administration électronique. Au sein de ce programme, qui est structuré en initiatives, il y a une initiative sur l'information géographique qui regroupe les différents projets interministériels qui vont mettre en valeur cette information géographique unique. L'organisme de gouvernance de cette initiative a été défini par un comité de pilotage dans le cadre du programme ADELE, qui réunit des représentants tant de l'Etat que des collectivités, à travers les associations d'élus (ADF, ARF, AMF) et, également, différentes associations et les établissements publics du domaine. C'est dans ce contexte qu'a été défini le

projet de Géoportail, initialement par l'ADAE, puis repris par la DGME. Son objectif c'est d'être le portail national qui va permettre l'accès au patrimoine public de l'information géographique, par 2 aspects, une navigation spatiale et une démarche de catalogage fédératif. Tout cela a été défini dans le cadre d'une charte.

Quel est l'objet du Géoportail ?

C'est bien de constituer un point d'entrée le plus large possible sur l'ensemble de ces ressources des administrations, pas le point d'entrée unique puisque chaque structure doit continuer à porter ses données, à les diffuser, il peut y avoir des portails thématiques, des portails locaux. C'est bien un portail qui donne accès à..., ce n'est pas un portail qui va fédérer les données, mais donner accès aux données portées par les différents acteurs. Il s'articule avec 2 fonctions : une fonction qui est portée par l'IGN qui est la visualisation, la navigation géographique et toute la partie moteur de recherche, qu'on a appelé Géocatalogue qui est portée par le BRGM, donc 2 co-maitres-d'oeuvre. Tout cela a été formalisé au sein d'une charte qui a été cosignée tant par la DGME que par les 2 co-maitres-d'oeuvre, l'IGN et le BRGM, et aussi par les 3 secrétaires généraux des ministères de l'Équipement, de l'Écologie et de l'Agriculture qui sont associés en tant qu'assistance à la maîtrise d'ouvrage qui est portée par la DGME. Ce portail de l'État prend le nom de Geoportail.fr et il est également structuré en 2 parties clairement distinctes, une partie qui est le Géoportail de l'administration proprement dite qui est décrit dans la charte et une partie "services" qui est non exclusive et optionnelle et qui peut être également coréalisée par le BRGM et l'IGN.

Cette démarche, le catalogage, la visualisation, sont gratuits pour les administrations productrices ou celles qui diffusent l'information qui adhèrent au Géoportail. Il n'y a pas besoin d'héberger les données sur le Géoportail, c'est la possibilité d'accéder à des données ou à des services de visualisation portés par des serveurs externes, il n'y a donc pas d'entrepôt de données. L'usage pour l'internaute est également gratuit, cela est déjà entré dans les mœurs de pas mal de nos concitoyens. Ce Géoportail est libre dans sa partie "administrations", il n'y a pas de publicité, il y a neutralité de l'État. Par contre, il va pouvoir renvoyer sous forme de liens vers les sites des structures adhérentes au Géoportail et dans la partie Géoportail "services".

La maîtrise d'ouvrage est portée par la DGME qui a donc assisté des ministères qui ont été cosignataires de la charte. C'est la DGME qui fixe les orientations, qui détermine la stratégie de son développement, et qui va impulser et coordonner la démarche d'adhésion des différentes administrations productrices de données publiques. Après, on rentre dans la gouvernance du comité de pilotage SIG qui va également pouvoir proposer et suivre tout ce qui est réalisé par la DGME. Le Comité de pilotage est consulté sur les évolutions majeures, les décisions stratégiques. Il fera des bilans chaque année sur l'utilisation et la mise en

œuvre du Géoportail et il accompagne le développement.

Pour avancer au jour le jour, il y a une équipe projet, avec la DGME ; les 3 ministères, l'IGN et le BRGM. C'est la rencontre de la maîtrise d'ouvrage et du maître d'œuvre, au sein de cette équipe qui avance à marche forcée et brûle les étapes, comme vous le verrez dans le calendrier. Les comités d'œuvre, c'est bien une maîtrise d'œuvre conjointe de l'IGN et du BRGM pour ce site. L'IGN fournit et administre le site de covisualisation, le BRGM administre le site qui porte toute la démarche de recherche, de catalogage, d'accès, suivant des normes qui sont au standard.

Les producteurs vont pouvoir adhérer à ce Géoportail, de manière volontaire, il n'y a aucune obligation, gratuite. Cela ne change rien au modèle économique de responsabilité de chacun, chacun reste propriétaire de ses données, et la seule chose, si vous souhaitez pouvoir voir vos données covisualisées sur les fonds IGN, il faut accepter de céder ses droits de représentation aux seules fins de visualisation sur cette partie du Géoportail "administrations".

Pour cette mise en œuvre des partenariats, il y a un lieu où vous pouvez suivre toutes ces actions de pilotage SIG ; c'est le site collaboratif des ateliers d'ADELE, où il y a un espace public A87 SIG qui vous permet de mettre en ligne les présentations qui sont réalisés. Il y a les comptes-rendus et donc une totale transparence où vous pouvez suivre l'état des réflexions. Les choses sont mises en ligne une fois que les comptes-rendus sont validés.

Au sein du dernier comité de pilotage qui a eu lieu en juillet, on a proposé de définir des accords cadres avec les associations d'élus (AMF) et de décliner des conventions d'adhésion types entre la DGME et les administrations et structures qui veulent adhérer au Géoportail. En plus des principes posés par la charte, on va avoir ces conventions qui vont définir l'accord de l'État pour que vous puissiez utiliser le Géoportail pour publier vos données, bénéficier de l'ensemble des ressources qui sont répertoriées dans le Géocatalogue, garantir le respect des droits d'usage de chacun en formalisant la cession des droits de représentation pour la covisualisation dans le Géoportail de l'administration, et préciser toutes les conditions techniques d'exploitation, les annexes techniques, les normes pour que vous puissiez mettre en œuvre ces actions.

Question importante : gratuit ou payant ?

Les données des "services" qui sont décrites dans le Géoportail sont décrites par leur producteur, c'est vous qui vous affiliez, c'est vous qui allez alimenter les données que vous souhaitez rendre publiques en mettant en œuvre les services que vous voulez voir réalisés. Vous restez diffuseur de votre donnée, c'est pourquoi le Géocatalogue va proposer l'ensemble des données "services" et "administrations", que l'accès soit gratuit ou payant. La consultation et la visualisation des données dans la partie portail visualisation sera

gratuite et le Géoportail respecte une parfaite neutralité, puisque s'il y a convention, signature, acquisition, il y aura un renvoi systématique sur les sites des administrations, des partenaires adhérents ou sur la partie Géoportail "services" si vous faites ce choix qui est optionnel. Selon le partenaire adhérent, l'accès aux données sera gratuit ou payant et le téléchargement pourra être opéré uniquement pour ce qui est gratuit. Un petit document de droit vous renvoie sur celui qui cède ses droits.

La démarche d'adhésion au Géoportail "administrations" : on vous invite tous aujourd'hui à rentrer dans cette démarche ; la convention d'adhésion n'est pas encore aujourd'hui tout à fait finalisée ; on a commencé à échanger avec l'AMF pour définir ces accords cadres. La convention stipulera les droits pour l'adhérent d'accéder à ces métadonnées à partir du Géoportail "administrations" et pouvoir bénéficier de ces "services". Le Géocatalogue, c'est non seulement le moteur de recherche du Géoportail, mais ça va pouvoir être un moteur que vous allez pouvoir interroger à partir de vos sites, c'est donc une ressource externe qu'on vous offre également pour vos propres applications. La consultation, visualisation, c'est gratuit, vous choisissez librement votre hébergement, vous en maîtrisez toujours la diffusion, et la convention va définir toutes ses garanties de neutralité.

Patrick Leboeuf

Présentation de la partie visualisation du Géoportail.

On va passer quelques minutes sur le premier site en ligne : ici, on n'a que des captures d'écran qui datent d'une dizaine de jours, puis on passera un peu plus de temps sur ce que sera le Géoportail, mi 2007.

Le 23 juin, lancement du Géoportail ; on a eu un énorme succès immédiat qui a fait écrouler le site, on a mis une dizaine de jours à rétablir le service. Passées les premières journées où on a eu jusqu'à 6 millions de demandes de connexion dans la même journée, au mois de juillet 7 millions de visiteurs, aujourd'hui 2 millions de visiteurs tous les mois, avec une fréquentation entre 50.000 et 80.000 visiteurs par jour, avec sur fréquentation le dimanche et le lundi. Un site qui répond à un vrai engouement du public ; on est descendu de façon relativement régulière et maintenant on est sur un palier. Les consultations journalières sont assez régulières.

Que trouve-t-on sur le site ?

On a un système de navigation qui permet de rentrer par un nom de commune ; le site s'est enrichi depuis une dizaine de jours ; on peut maintenant faire une recherche par toponyme, par coordonnées. L'idée fixe du Géoportail est de pouvoir faire jouer une transparence entre la partie photographie aérienne et la partie carte, qui donne une lisibilité à la navigation. Possibilité d'avoir l'orthophoto avec une résolution de 50 cm sur tout le territoire, de façon égalitaire, et accès à

C'est tout de même une formidable vitrine, je n'ai pas les statistiques, le taux de consultation du Géoportail aujourd'hui et la notoriété qu'il a acquise en quelques mois est exceptionnelle.

Le calendrier :

1^{ère} étape : Ouverture en juin 2006, qui était la visualisation ; version 1 simple, sur l'ensemble des données IGN

2^{ème} étape : ouverture en novembre avec lancement officiel aujourd'hui du Géocatalogue, également en première version, un outil libre qu'on va mettre à disposition pour permettre le catalogage des données qui va interopérer avec le Géocatalogue. Les administrations qui ne disposent pas d'un outil pour faire un catalogage vont pouvoir capitaliser sur les données qu'elles ont produites dans les normes qui vont être mises en œuvre, pour leur faciliter cette mise en œuvre et pour les préparer à l'arrivée de la directive INSPIRE.

La troisième étape, c'est à vous de participer au Géoportail de l'administration, c'est contribuer au Géocatalogue, c'est de rentrer dans des démarches de convention ; on a un objectif de 1000 références fin 2006, et l'étape suivante, avec le suivi du COPIL, avec aussi une écoute qu'on peut avoir de votre part, ça va être l'évolution qui va être présentée par l'IGN.

l'ensemble de la cartographie IGN, empilée par couches, en fonction des strates d'échelles, 25.000, 50.000, la carte départementale, carte régionale, carte au 1/1000. On trouve sur le Géoportail un autre type de données, données de type route; de la même façon, on peut faire jouer la transparence.

On a une carte cliquable et des outils de navigation classiques, on peut se déplacer par des zooms sur un territoire donné.

Cette page a été profondément refondue. On lance aujourd'hui un service qui va permettre de sélectionner, de télécharger les données raster visualisables dans le Géoportail et puis on lance un service en direction des communes qui va permettre à une commune d'avoir accès à un espace de travail, consulter son cadastre, retrouver le propriétaire d'une parcelle, faire l'édition d'un petit plan, faire une numérisation sur son propre site. Ce site s'appelle COMUNALEO®, un espace "services" qui répond plus à des besoins.

Le site demain :

2 évolutions majeures vont arriver au premier semestre 2007 ; d'ici à la fin de l'année, on va ajouter d'autres couches raster, on va les avoir dans l'outil de sélection téléchargement et dans la partie visu, accès, pour 7000 communes, à des données parcellaires, en plus de l'orthophoto, de la carte, et on va commencer à introduire un certain nombre de couches partenaires et ponctuelles et on devrait avoir un certain nombre de

pictogrammes qui viennent de partenaires qui vont se superposer à la couche visualisation. On travaille avec le ministère de l'Équipement, avec Météo-France, pour avoir un certain nombre de cartes qui vont se superposer et les stations de météo, avec un lien, des vidéos localisées sur des communes et puis, avec le ministère de l'Écologie, on travaille activement à essayer de mettre une première couche de prévention de risques sur les cartes avalanches. J'espère que cela sera en place avant la fin de l'année.

Introduction de ces couches partenaires donc et arrivée de la troisième dimension. La troisième dimension devait apparaître pour cet automne ; techniquement, on était prêt, néanmoins le lancement du 23 juin nous a fait un peu peur et on a demandé au prestataire de redimensionner pour qu'on puisse servir cette 3D de façon satisfaisante, comme aujourd'hui on sert la 2D de façon satisfaisante aux internautes. Là, il fallait remettre un investissement très important et comme on était en phase 2, on a trouvé plus prudent de reporter la 3D à ce 2^{ème} marché et la 3D arrivera à la fin du 1^{er} semestre 2007.

Pour entrer dans l'interface 3D, on entrera de la même façon par un nom de commune ou un toponyme et on pourra aller jusqu'à un nom de rue. L'outil de navigation va être un peu amélioré puisqu'on aura des informations sur l'altitude, des boutons de navigation pour aller à droite, à gauche. Puisqu'on fait le même type de référentiel sur tout le territoire, on pourra aller dans n'importe quel coin de France avec la même résolution. On pourra naviguer à l'été 2007 sur l'orthophoto, mais on pourra faire la même chose que l'on fait aujourd'hui sur la partie cartographie.

L'orateur fait une présentation pédagogique avec les courbes de niveau.

Fin avril, début mai devraient apparaître d'autres couches vectorielles, notamment les linéaires et les surfaciques. Comme on l'a fait pour la partie raster, on amorcera la pompe en mettant nos propres référentiels thématiques. Inspirée par les groupes de travail d'INSPIRE, on a une thématique qui parlera aux citoyens, au contraire d'une thématique produits qui ne parle pas à grand monde. On va retrouver les classifications, voies de communication, voies ferrées, des couches occupation du sol, et les couches de bâti de la BD TOPO®. De la même façon, on verra des informations de bâtiment en 3D, des immeubles.

Jean-Marc Trouillard

Vous venez de voir tout ce qu'est capable de faire la covisualisation du Géoportail. Pour pouvoir avoir accès à l'ensemble de ces informations, il faut bien sûr savoir où les trouver, à la fois techniquement et connaître toutes les conditions d'accès à cette information. C'est l'objet du Géocatalogue.

Quels peuvent être les avantages de participer au Géocatalogue pour une collectivité ?

Tout d'abord, on a évoqué avec les éléments chiffrés de consultation la possibilité de se faire connaître au plan national et de diffuser un certain nombre d'informations, mais aussi et avant tout

On a des actions de recherche importantes, avec placage de façades de bâtiment automatiques, des données de la BD TOPO® ; mais aussi de la BD PARCELLAIRE®. Chaque citoyen va pouvoir visualiser sa parcelle cadastrale. On travaille avec la DGI qui a déjà dématérialisé ses 550.000 planches cadastrales ; elle nous confie ces pièces de puzzle que l'on assemble en sections, communes, départements et au niveau national. L'objectif est d'avoir terminé l'intégralité de la BD PARCELLAIRE® pour le début de l'année 2008.

Dernière composante du RGE qui sera en accès libre dans le Géoportail, c'est la BD ADRESSE®, qui fait l'objet aujourd'hui d'un petit souci avec la CNIL.

Le Géoportail est essentiellement fait pour porter les données des partenaires et notamment des communes. Il y en a qui vont être faites par le ministère de l'écologie (plans de prévention de risques) ; ce sont des données qui ne font pas partie des données des communes, mais qui intéressent les communes, puisque le maire va pouvoir savoir quelles sont les zones sur lesquelles il y a un risque d'inondation, ici le risque est faible, là il est fort, et le particulier lui-même puisque, depuis le 30 juin, il y a obligation quand il y a une transaction immobilière de fournir ce type de plan et d'expliquer à votre futur acquéreur que vous n'êtes pas concerné. La commune pourra avoir accès à ces zonages qui viennent du ministère de l'écologie et puis elles vont pouvoir apporter leurs propres données. On peut imaginer la commune de Nîmes qui souhaite avoir un projet d'implantation d'éolienne - de façon totalement fictive - on pourra faire une implantation et une étude d'impact de ce que sera une implantation d'éolienne sur ce territoire. De la même façon, on pourra récupérer le résultat des inondations qui ont eu lieu à Nîmes.

Des données qui vont venir à la fois des administrations, mais qui vont pouvoir venir des communes, des collectivités locales, puisque la mine des données se trouve là. Au niveau des conseils généraux, on pourra récupérer des données, exemple les sentiers de randonnée de la Martinique, et donc utiliser la plate-forme de visualisation du Géoportail pour promouvoir l'information sur ces sentiers. Ceci permettra de préparer sa visite d'un département.

connaître tout ce qu'il y a comme information disponible sur une zone du territoire. Aujourd'hui, si vous voulez savoir toutes les informations qui existent au sein des différents établissements publics et différentes structures, il faut que vous puissiez par avance savoir qui le gère, comment y accéder, quelles sont les adresses ; l'avantage de la gestion Géocatalogue est qu'au travers d'une recherche simplifiée il vous permet d'avoir accès à la totalité de ces informations. Bien sûr, tout ce qui est dans le Géocatalogue ne change rien à la propriété, la maîtrise, et la responsabilité de

l'accès à l'information ; c'est la collectivité qui décide seule de ce qu'elle présente et comment elle le diffuse et puis la partie Géosource que je vais présenter juste après qui vous propose une solution gratuite, clé en main, pour pouvoir commencer à gérer et diffuser les métadonnées.

Le Géocatalogue, voilà son interface. Vous avez vu tout à l'heure le bandeau commun au projet Géoportail. Il y a 2 fonctions : la fonction "rechercher", la fonction "cataloguer".

On a toujours une logique de localisation ; on positionne géographiquement la zone d'intérêt et on va aller définir des questionnements au sens thématique du terme, au travers soit d'une recherche simple à travers une série de mots clé, soit d'une recherche avancée qui permet de courir. Le résultat se présente sous forme d'une liste qui présente les sources de données recensées au sein du Géocatalogue, avec les logos qui mènent vers le site lorsqu'il existe, une information résumée de ce qu'est l'information et puis des petits logos qui matérialisent d'un part l'accessibilité, qui est directe, au site web associé à ces sources d'information, la possibilité de récupérer directement dans un standard iso-xml le contenu de la métadonnée et, pour les couches de données qui offrent les possibilités de covisualiser, la possibilité de savoir celles qui sont prévisualisées.

Voici 2 exemples

Sur chacune des couches d'information, vous avez accès aux informations détaillées qui ont été saisies par les partenaires qui présentent suivant les normes internationales les différentes informations rattachées à la couche, en formation référencée dans le Géocatalogue avec une extension spatiale, un résumé...

Au fur et à mesure que vous vous déplacez au sein du Géocatalogue, que vous faites différentes séries de recherche, vous avez la possibilité de dire "cette couche d'information m'intéresse" et de la mettre dans une sélection. On ne parle pas de panier, puisqu'il n'y a aucune connotation commerciale, mais de sélection, et on peut mémoriser les différentes couches d'information qui vous intéressent et constituer cette sélection et, sur cette sélection, la possibilité de retourner, faire la visualisation, dans le Géoportail à travers le bouton visualiser.

Voilà quelles sont les finalités du Géocatalogue.

Le Géoportail et le Géocatalogue forment ensemble le projet de Géoportail de l'Etat. Mais, pour autant, cette fonction "rechercher" fait en sorte que l'on recherche l'information, on la sélectionne, on retourne la visualiser dans le Géoportail et, par sa conception ouverte à d'autres points d'accès pour les sites des adhérents à la démarche du Géoportail, qui auraient eux-mêmes leurs propres sites, leur propre infrastructure, permet de faire la covisualisation. On a pris l'exemple d'une petite commune qui a un site, qui peut tout à fait, à partir du moment où elle aura adhéré aux démarches du Géoportail, aller requêter de l'information dans le Géocatalogue,

récupérer les paramètres de la même façon que le Géoportail le fait et pouvoir réaliser chez elle une covisualisation, si c'est une décision qu'elle a choisie de mettre en place dans son système.

Bien évidemment, cet ensemble là respecte complètement les droits d'accès, les droits d'usage à l'ensemble des fournisseurs de données et donc le projet global Géoportail n'est pas quelque chose qui centralise complètement toutes les données sur un seul point d'accès.

Il y a une partie qui est plus spécifiquement rattachée à la fonction de catalogage, avec mot de passe utilisateur. Cataloguer ses données, c'est un processus pour demander le référencement, initier la démarche d'adhésion au projet du Géoportail ; le partenaire dispose de son login, mot de passe, ce qui lui permet d'accéder à un espace spécifique avec un tas de fonctionnalités liées à l'administration des données. Je vous ai mis ici la petite interface qui permet de pousser l'information ; ça va d'un format ASCII délimité à un format normé ; le partenaire peut lui-même envoyer son jeu de données, constitué par les différents systèmes vers le Géocatalogue.

Quand on parle de métadonnées, on va parler normes, d'iso 1930, iso 1915, iso 1939 ; quand on commence à regarder, on s'aperçoit que la norme iso1915 requiert environ 400 champs. S'il faut remplir 400 champs pour définir une métadonnée, c'est impossible ; concrètement, la démarche a été de savoir quelles étaient les informations strictement indispensables pour pouvoir au moins montrer qu'on existe, qu'on puisse publier un minimum de choses. On a édité une petite plaquette qui fixe les quelques champs, avec éventuellement redondance, il peut y avoir plusieurs thèmes et surtout on a mis un lexique à côté pour bien comprendre en langage naturel la spécification et ce qu'on doit mettre dedans. C'est cette petite interface pour formaliser au travers soit une forme fichier ou formulaire, qui sera prochainement en ligne. Bien sûr, cette première étape n'empêche pas la possibilité d'aller plus loin ; pour ceux qui ont la maîtrise des normes, il y a possibilité d'aller jusqu'au bout de la norme iso 1915

Autre élément complémentaire : on a vu la partie publique d'information, la partie où on exploite les possibilités du Géocatalogue, mais il y a une autre composante qui est réalisée de façon conjointe, qui s'appelle Géosource ; c'est un outil de catalogage gratuit ; à la base, il ne s'agissait pas de réinventer quelque chose de zéro, mais bien de se baser sur les éléments existants. Nous sommes partis sur la base d'un outil chez Network, conforme à la norme iso 1915, développé par la FAO en open source ; il est utilisé notamment par les Nations Unies. Concrètement quelle est l'action que nous menons autour de cet outil ? Cet outil a été réécrit en français, l'outil a été francisé complètement, et donne de nouvelles fonctionnalités en matière de gestion de thesaurus, de gestion des organismes et des systèmes de projection, puisqu'on a une grande richesse en

matière de projection, et la possibilité d'avoir un package léger, directement installable, téléchargé directement sur le site du Géoportail et l'installer, soit en version légère, soit en version serveur que vous pourrez récupérer et installer directement chez vous, pour être complètement autonome et pouvoir gérer vous-mêmes vos propres métadonnées, en étant respectueux des grands principes de normes publiques et en ayant la possibilité de directement s'interconnecter avec le Géocatalogue sans avoir à repasser par les interfaces.

Le calendrier :

On a évoqué les uns et les autres le fait que c'était une démarche progressive. Le Géocatalogue est lancé officiellement aujourd'hui, mais il est en ligne depuis lundi dernier ; pour l'instant, il fonctionne correctement, on a eu jusqu'à 1000 utilisateurs simultanés depuis hier soir.

Pour Géosource, 1^{ère} phase de test en décembre avec des utilisateurs disposés à nous aider à aboutir cette version et sera disponible en téléchargement à partir de janvier 2007 et,

démarche progressive, on a parlé de la version 2, on suivra et accompagnera, puisqu'il s'agit d'une démarche indissociable les différentes parties de la version visualisation, puis on aura une version 3 puisqu'il y aura des retours des utilisateurs.

En résumé,

- le Géocatalogue est un moteur de recherche transverse, interopérable, ouvert à l'ensemble des acteurs de l'information publique ;
- il ne se substitue à aucun moment aux démarches de catalogage qui existent ou qui pourraient venir ; il apporte un complément;
- Cela prépare la mise en place de la directive européenne INSPIRE ;
- l'utilisation est gratuite.

A l'issue de ces 3 exposés, on va commencer une série de questions-réponses : je propose qu'on commence par des questions sur la gouvernance du Géoportail et ensuite aborder les questions techniques.

2ème PARTIE : REMARQUES DE LA SALLE

Henri Pornon :

Quelle disposition la DGME a pris pour éviter le risque d'abus de position dominante, de concurrence déloyale de services payants en regard de la partie service public du Géoportail, sachant qu'il y a déjà un certain nombre de fournisseurs qui ont des offres concurrentes de l'IGN sur ces questions ?

DGME :

Il y a plusieurs démarches qui permettent de garantir en effet la neutralité ; il y a la charte qui a été cosignée, où il est bien stipulé qu'au niveau du site il doit y avoir une claire séparation entre cette partie "administrations" et la partie "services". L'utilisateur doit toujours savoir s'il est dans la sphère "administrations" ou s'il veut partir sur des "services". 2^{ème} point : dans le cadre des conventions, les droits que vous allez céder sur les données que vous allez mettre en ligne pour covisualisation dans le Géoportail "administrations", c'est vous dans le cadre de cette convention qui allez verrouiller, si vous le souhaitez en disant moi, mon service je veux qu'il soit dans le Géoportail et personne d'autre que le Géoportail n'a le droit de l'utiliser. On pourrait même aller plus loin dans la future version, où vous pourrez mettre des listes de sites qui sont autorisés à visualiser les services que vous voulez voir ; à la fin de votre liste de sélection, on vous proposera ou pas le site

de covisualisation. Aujourd'hui, c'est une avancée majeure, et l'IGN a évolué de façon importante là dessus, on vous offre les droits de représentation électronique sur l'ensemble des données IGN France entière, ce qui est un coût de quelques millions d'euros ; une structure locale ou une association qui gère peut s'occuper simplement de produire ou faire produire la donnée dont elle a besoin et, pour porter à la connaissance grand public, le décrire, ce service, cette donnée dans le Géocatalogue et le rendre accessible si elle le souhaite pour covisualisation dans le Géoportail. Les autres services qui peuvent être portés par d'autres hébergeurs : il y a tous les freins juridiques autres qui peuvent être portés par des marchés publics, à partir du moment où vous faites de l'acquisition, vous êtes obligé de partir dans toutes les démarches classiques ; si vous voulez mettre en œuvre un service, vous êtes, dans le respect de la légalité, contraint de dire " je veux un hébergeur, je veux développer une prestation", de la décrire et de rentrer dans le contexte normal. L'IGN étant l'hébergeur possible, c'est à vous de choisir ; c'est une partie optionnelle et non exclusive ; il n'y a pas du tout de modification du contexte juridique ; il n'y a pas du tout de biais qui peuvent être portés par ce côté là.

Rires dans la salle

Jacques Cossalter, directeur de la régie des données des Savoies et aussi membre d'AFIGéo :

Je rebondis sur la question d'Henri Pornon, je trouve assez incroyable que la DGME soit le support d'une activité commerciale. La séparation des genres qui me paraît indispensable ne devrait

pas permettre de faire figurer une publicité de services commerciaux sur son portail, ce qui est le cas. Il me semble que la séparation doit être plus nette et, pour séparer nettement les 2 genres, on

pourrait peut-être imaginer un lien vers le portail de l'IGN, en tant qu'IGN même et non plus en tant que maître d'œuvre déguisé en maître d'ouvrage.

DGME

Le portail de la DGME, c'est la partie "administrations" ; il n'y a pas de gouvernance sinon un droit de regard sur la partie "services". Des liens vers d'autres portails de "services" sont réalisables à partir de la partie "administrations". Dans la charte, l'accès aux données téléchargement accès aux "services" est opérable librement, gratuitement à partir de la partie

Un intervenant

Si ce n'est pas de la publicité pour l'activité commerciale de l'IGN, je ne comprends rien du tout.

Autre intervenant qui montre la page d'accueil du site du Géoportail

La page d'accueil du site de l'IGN présente l'acronyme de l'IGN 3 fois, ce qui n'est pas franchement illogique.

Maintenant le Géoportail ou l'acronyme IGN est présent 9 fois, on retrouve un lien et bientôt le Géoportail "services" avec des services payants ; donc, je crois que la distinction services gratuits, services payants n'est vraiment pas présente au sein de la page d'accueil du Géoportail.

IGN :

La page d'accueil du Géoportail n'est pas celle que vous montrez.

Tous les services ont vocation à être catalogués dans le Géocatalogue. Le Géoportail, c'est aussi la partie Géocatalogue et vos services seront référencés. La partie Géoportail "services" portera certes des services IGN (je vous ai parlé de COMUNALEO®), la page montrée représente le service BRGM par exemple. Il y aura des services IGN, des services faits en partenariat avec l'IGN, des services autres également dans cette page, les services départements. Dernier point : il y a un équilibre économique à trouver dans la constitution de ce Géoportail. L'administration française ne nous a pas donné le moindre centime.

Bernard Subsol, vice-président du conseil général des Landes :

Je suis aussi président d'un établissement public à vocation départementale qui a mis en place un SIG sur les 2/3 du territoire départemental, en partenariat avec les services fiscaux, numérisation du cadastre, et ensuite intégration des données avec des partenaires, EDF, un syndicat départemental d'eau potable, d'assainissement, etc., intégration de l'urbanisme, cartes communales et PLU. Dans le cadre de ce projet, on a acheté dans un marché public l'orthophoto, à un coût qui n'est pas négligeable et c'est l'IGN qui nous a fournis dans le cadre de ce marché l'orthophoto. Quelle va être l'articulation possible entre le

"administrations". Les suites du Géocatalogue, on renvoie sur le portail qui porte le service. On a donc une neutralité de fait. Si une structure avec un prestataire, un conseil général, développe un service pour les communes équivalent ou concurrent de ce que peut faire l'IGN, il peut très bien être référencé dans le Géocatalogue, comme étant un service que vous mettez à disposition ; les gens qui souhaitent obtenir soit des données que vous mettriez à disposition, soit utiliser comme service le verront apparaître dans leur résultat de recherche et il y aura un renvoi sur la partie de votre site comme il y en a sur la partie "services".

DGME :

La partie ergonomie va être redéfinie dans la version 2, même au niveau du look, du logo. Sur la V2 qui va arriver, il y aura clairement sur la partie Géoportail "administrations" la Marianne à la place du petit logo que vous voyez aujourd'hui et puis une nouvelle identité visuelle, de manière qu'il n'y ait plus graphiquement de confusion possible entre les 2 parties et de mettre en œuvre ce qui a été défini. Il faut voir qu'avec les délais impartis, entre l'annonce du président de la République et la mise en œuvre du Géoportail visualisation, il ne s'est passé que quelques mois ; je vous laisse imaginer la marche forcée qu'ont faite les équipes techniques tant de l'IGN que du BRGM pour arriver ; la gouvernance qui a été définie au plus haut niveau, à travers le principe de cette charte va s'appliquer. Si vous voyez des biais ou des choses qui ne conviennent pas à ce qui a été fixé dans les principes, il faut tout à fait les faire remonter, tant au sein du comité de pilotage SIG-ADELE (le prochain a lieu le 15 décembre, je vous invite, à travers vos associations d'élus, à travers les mailings que nous envoyons, que ce point soit porté à l'ordre du jour) il va y avoir la vraie prise en main par le comité de pilotage SIG et la mise en action par la DGME, des ministères de ces décisions. On a peut-être été en avance de phase à cause de cette mise en œuvre rapide, mais les choses vont se recadrer.

Géoportail et les systèmes qui ont été mis en place dans le département, mais je pense aussi dans d'autres départements de France, où des communautés de communes se sont rassemblées et ont mis en place des SIG ? Comment va s'articuler le système entre Géoportail et les projets qui ont vu le jour depuis quelques années dans certaines collectivités départementales ?

BRGM :

Je vais déjà vous répondre sur la partie Géocatalogue : si vous avez votre propre

infrastructure avec vos propres droits de représentation électronique sur votre propre site, vous pourrez vous adresser au Géocatalogue pour bénéficier de ses fonctionnalités de recherche et récupérer le paramétrage vous permettant de covisualiser dans votre environnement les autres sources d'information des autres producteurs sur votre zone à partir du moment où ceux-ci sont référencés dans le Géocatalogue.

DGME :

Le Géoportail ne change pas le modèle économique de l'IGN, ne résout pas tous les problèmes qui sont récurrents et qui sont mentionnés. On fait un pas après l'autre. Aujourd'hui, on a une avancée, qui est de dire : on vous offre une plate-forme sur laquelle ces données sont utilisables. Les droits que vous

Françoise de Blomac, journaliste :

Manifestement, il y a beaucoup d'inquiétude. Sous pilotage de la DGME, on a 2 établissements publics avec des modèles économiques radicalement différents ; l'un apparemment bosse pour la gloire et gratuitement et qui n'exige rien en retour et un deuxième qui dit : "il va quand même falloir que quelqu'un me donne des sous ou que je rentabilise mon opération" et qui en plus a des objectifs d'entreprise classique qui consiste à utiliser Internet pour vendre de la donnée. Il y a des moments où cela se télescope ; j'ai sous les yeux le compte-rendu d'une réunion du comité technique SIG régional sur les catalogages où vous étiez présent, en Bretagne, et qui dit : en version 2 du Géoportail, le service d'hébergement des données deviendra payant.

DGME :

non, non, je n'ai pas signé ce compte-rendu

Françoise de Blomac

Quelqu'un a peut-être mal compris ; autre illustration : comment cela va se passer quand des collectivités locales vont produire des orthophotos à plus haute précision que la BD ORTHO® ? Certains peuvent avoir envie de les publier sur le Géoportail pour les faire connaître à toute la France et que tous les petits internautes puissent les voir. Ne risque-t-il pas d'y avoir un problème de concurrence et de manque de lisibilité sur les mêmes produits de l'IGN ?

IGN :

je ne vois vraiment pas où est le problème

DGME

L'hébergement : il n'y a aucune prestation d'hébergement dans le cadre du Géoportail "administrations". Si vous lisez la charte et les

achetez et que vous continuerez à acheter à l'IGN pour pouvoir créer de la donnée sur les fonds, ce que vous avez acheté, il aurait fallu l'acheter même si vous aviez attendu pour pouvoir produire vos données, produire des fonds calés. Par contre, si vous regardez attentivement vos licences, vous voyez que chaque usage de diffusion est tarifé, une diffusion électronique par exemple. Aujourd'hui, si vous voulez acheter des droits pour produire de la donnée et utiliser gratuitement le Géoportail pour diffuser sur les fonds IGN, vous pouvez. Si vous voulez monter votre propre plate-forme de visualisation, votre site conseil général, établissement, etc., vous voulez vous-même contrôler votre diffusion du fond IGN, là il faut acheter les fonds IGN. C'est une avancée quand même.

conventions, c'est clair. Si vous avez besoin de mettre en œuvre une solution d'hébergement, développer un site, mettre en œuvre des services, à vous de voir comment vous voulez l'opérer. Il y a des offres de l'IGN et des offres autres et vous êtes tenus par le code des marchés publics à mettre en concurrence. Donc le Géoportail ne va pas rappeler ce qu'est la loi.

Sylvie Pernet : responsable SIG de la Communauté Urbaine de Lyon (57 communes membres)

Je reformule : Sylvie Pernet, Communauté Urbaine de Lyon ; imaginons que je suis une petite commune, je veux mettre un service géographique en ligne, je fais une mise en concurrence et COMUNALEO® peut répondre à mon appel d'offres ?

DGME

L'IGN, dans son activité commerciale, est libre de répondre aux appels d'offres.

Sylvie Pernet :

Et je pourrai avoir une offre COMUNALEO® ?

DGME

Ce sera à vous de voir le meilleur disant, suivant les divers critères que vous voulez voir.

IGN :

COMUNALEO® propose un certain nombre de services ; tout dépendra du CCTP de votre appel d'offres ; si vous définissez d'autres services, on ne vous répondra pas avec du COMUNALEO® brute de décoffrage ; on pourra peut-être présenter un produit hybride ou ne pas répondre du tout.

Thierry de Tombeur de la société Star-Apic

Excusez-moi, je ne puis pas m'empêcher de faire de la publicité, étant donné qu'il y a cette confusion, portail bleu, portail vert. Je vais m'exprimer aussi.

Nous développons GeoCité.fr ; j'espère que l'IGN nous proposera de meilleurs prix pour que nous puissions utiliser des données du RGE et, si j'ai bien compris, nous pourrions également être référencés en tant qu'activité commerciale au travers du Géoportail.

IGN :

Là aussi, il n'y a aucune ambiguïté : l'accès aux données est le même pour tous ; on se paie une redevance interne. On a présenté un compte d'exploitation par produit et un compte d'exploitation du Géoportail qui tient compte des redevances internes que l'on s'impute.

En réponse à une intervention de la salle (inaudible) :

Dominique Preux, de l'Office International de l'Eau :

Je voulais juste faire préciser un point qui ne me paraît pas clair. Le Géoportail est destiné aux données publiques et parapubliques ; vont être référencés les services payants d'acteurs du domaine des données publiques ; est-ce que seront référencés également les services payants des acteurs du domaine privé ?

DGME

Pour l'instant, on a posé des principes ; il n'y a pas eu aujourd'hui de démarche d'un partenaire privé qui aurait une coloration publique sur un service pour lequel on a eu à réfléchir pour savoir si on l'intégrait ou pas. Si jamais un tel cas se présente, ça sera effectivement dans le cadre de la gouvernance de la DGME, de la politique éditoriale et ce sera dans le cadre du COPIL SIG que les règles seront fixées, d'une manière égalitaire. Si on arrive à ramener tout l'ensemble des structures des administrations, ce sera quand même une avancée ; j'étais avant dans un conseil général et j'ai toujours trouvé dommage que les efforts des collectivités locales sur les données géographiques soient si peu connus ; aujourd'hui, on vous donne la manière de le faire. Après, il y a des acteurs privés qui vont peut-être aussi vouloir venir ; on

Christophe Charpentier, Cartosphère

J'avais 2 questions sur la gouvernance et vous venez d'introduire une de mes 2 questions.

Cartosphère est producteur privé de données ; j'avais une question de gouvernance relative au producteur privé de données. Effectivement quand on lit la charte, seuls des acteurs de la sphère publique pourront être publiés ; ce que vous venez de dire ne correspond pas à ce qui est écrit dans la charte, même si je trouve ça une bonne ouverture, parce qu'on va être dans une situation paradoxale où un acteur privé pourrait être disposé à publier gracieusement un certain nombre de ses données,

Qu'il y a 2 ans, on n'ait pu faire une réponse, le Géoportail n'était pas dans l'état où il est aujourd'hui. Il y a forcément une réponse à faire aujourd'hui. La directrice commerciale est là ; elle pourra parfaitement y répondre.

On est aussi dans une phase où il y a un travail de marketing très important : qu'est ce qu'il pourrait y avoir comme offres ? Il y a un certain nombre de partenaires qui nous ont contactés et on travaille avec eux, mais il y aura un traitement égalitaire.

Interventions inaudibles, notamment de Mme MARTHE-BISMUTH, directrice commerciale de l'IGN

JLS :

La charte dit aussi que les 2 doivent être très distincts et clairement distincts. Tout le monde dans la salle n'est pas d'accord avec vous sur ce plan.

mettra les règles de filtrage. C'est clair s'il y a des partenariats. Dans le cas de la communauté urbaine de Strasbourg où, dans la production de données, ils font agir des structures privées avec de la valorisation croisée, etc., c'est pour pouvoir ne pas mettre à mal ce modèle économique, les partenariats déjà établis et c'est dans la volonté de l'Etat, il ne faut pas que le citoyen ait à aller sur le Géoportail où il n'y a que du gratuit et après ait besoin de chercher partout pour trouver les services dont il a besoin et qui peuvent être payants. Donc, on référence tout, gratuit ou payant, mais dans le respect des règles qui vont garantir la neutralité et sur lesquelles je vous invite vraiment au sein du comité de pilotage SIG où, au travers de vos représentants, vous pouvez agir.

Dominique Preux :

Un éditeur privé pourra donc se référencer sur le Géoportail ?

DGME :

Il ne pourra se référencer que si le service qu'il met à disposition correspond et est évalué comme étant un service semi-public.

mais aujourd'hui la charte ne lui permet pas de le faire. Deuxièmement l'intégralité des données qui sont actuellement publiées sur le Géoportail pour un usage autre qu'au sein du Géoportail "administrations" sont régies par des droits d'usage, donc ce sont des données commerciales, donc pourquoi restreindre la publication des données aux données IGN ou BRGM ? Sur un autre aspect, j'aurais voulu poursuivre l'ouverture qu'a faite Françoise sur l'imagerie. Il se trouve effectivement qu'un certain nombre de collectivités ont fait produire un certain nombre de

photographies aériennes d'un certain nombre de territoires, de plus haute résolution que la BD ORTHO® de l'IGN ; quelles vont être les règles de gouvernance ? Quelle va être la donnée qui va être affichée sur le Géoportail "administrations" ? Il y a des outils grand public comme Google Earth qui, plus on zoome, plus on fait apparaître de données de plus en plus résolues ; ce n'est pas encore tout à fait l'approche du Géoportail actuel, mais quelle sera la gouvernance pour faire apparaître ces données éventuellement alternatives qui sont d'ailleurs potentiellement issues de collectivités qui sont donc parfaitement éligibles au Géoportail,

DGME :

Il y a un énorme malentendu sur l'outil aujourd'hui ouvert où il n'y a que des données IGN. Je peux vous garantir qu'on travaille d'arrache-pied pour intégrer des données partenaires, parce que le but, c'est de croiser tous les types de données ; ce n'est pas parce que cette partie "administrations" est faite par l'IGN que vous ne trouverez que des données IGN et que chaque fois que l'internaute va demander un cliché photo, il verra de l'orthophoto IGN. Si une collectivité a une orthophoto à 10 cm sur son territoire, c'est l'internaute qui décidera dans la partie thématique d'afficher le 10 cm ou le 50 cm ou le 1 m.

En effet, il faut par défaut une donnée qui couvre le territoire national ; si toutes les communes de France se mettent d'accord pour faire du 10 cm partout, on pourra peut-être faire de ce 10 cm partout la donnée de référence qui sera affichée par défaut à une échelle de 10 cm.

C.C. :

On pourrait imaginer qu'en fonction du seuil de zoom, la donnée puisse apparaître dans sa résolution, ce qui serait relativement éthique par rapport aux différents fournisseurs (une donnée à 10 cm ne se visualise pas comme une donnée à 50 cm) et que la BD ORTHO® arrivée à un certain niveau de zoom disparaisse.

DGME :

Qu'est ce que je fais si j'ai un conseil général qui a fait une couverture à 15 cm sur tout le territoire en 2004 et que j'ai une commune qui a fait une couverture à 15 cm en 2005 ?

CC. :

C'est le sens de la question que je vous pose sur le sens de la gouvernance que vous allez mettre en place

IGN :

Je dis : "c'est à l'internaute de choisir", pas à moi de choisir. Je dis, par défaut, c'est la couverture de la BD ORTHO®

CC :

Ma question s'adressait à la DGME, puisque c'est la DGME qui règle la gouvernance, pas à l'IGN à ma connaissance.

IGN :

On a quand même une petite idée sur la façon dont ça s'organise. On peut avoir une vision théorique, à un moment il faut rentrer dans le cœur du sujet ; Il faut mettre les mains dans le cambouis, et là c'est plutôt nous qui les avons que la DGME

DGME :

Pour reprendre ce point, la DGME reste dans le contexte légal. Il y a eu un décret qui a confié à l'IGN la constitution du RGE. Après on peut avancer sur son modèle économique, mais un pas après l'autre, sinon on ne peut pas tout faire en même temps. Aujourd'hui, le Géoportail met en valeur ce fonds ; les autres producteurs de données, le BRGM, le SHOM, l'IFREMER, toute autre structure qui peuvent mettre des fonds de référence (on mélange un peu fonds référentiel et données métiers). Aujourd'hui, il y a un fond majeur qui est celui de l'IGN ; il va y avoir les autres fonds en fonction des missions confiées à des établissements ou d'instituts comme ceux du BRGM, du SHOM, etc. qui vont venir ; on ne peut pas mettre tous les fonds d'un coup ; il faut bien faire des choix. Dans la BD, il y a une arborescence thématique, qui va être proposée simple pour l'internaute, qui proposera les fonds majeurs nationaux pour lesquels l'Etat a fait des investissements, soit complets, soit partiels pour que ces fonds soient valorisés, que les gens puissent les utiliser. Après, que des sociétés produisent d'autres fonds, c'est tout à fait normal ; le référencement, si vous mettez à disposition un service gratuit de consultation de ces fonds, on peut en parler et, à mon avis, au sein du comité de pilotage SIG, peut-être faut-il envisager de faire une évolution de la charte pour couvrir ce type de problème que vous avez soulevé. Aujourd'hui on a cadré, ce qui était déjà assez complexe, avec le nombre d'acteurs, le modèle économique, une solution pour avoir ce premier niveau de services qu'on veut offrir au citoyen, ce qui était une volonté au niveau le plus élevé de l'Etat. Ce n'est pas figé, je vous invite aussi à travers vos représentants ou directement de dire voilà nos besoins, voilà ce que nous proposons comme évolution de la charte, voilà les types de convention sur lesquels on voudrait pouvoir avancer, etc. ; on va définir ensemble la gouvernance, ce n'est pas la DGME qui va sortir de son chapeau des règles toutes faites, mais aussi en partenariat avec vous.

Xavier Piot, de GAIA Mapping

Pour éclairer le débat, le budget de la version 2 du Géoportail est-il inscrit en 2007 dans le budget de la DGME ou est-il dans le projet de contrat d'objectifs et de moyens de l'IGN ?

DGME :

Je n'ai malheureusement pas de scoop à vous annoncer. Je n'ai pas les informations sur la structuration de ce futur contrat d'objectifs. La commission des référentiels a été reportée et va avoir lieu sans qu'on ait les informations. S'il y a des CNIG ou ex CNIG ou AFIGÉO informés, ils

peuvent le dire. Il y a des fonds DGME qui sont alloués pour la mise en œuvre de la partie Géocatalogue auprès du BRGM puisque là on a étendu une mission du BRGM alors qu'aujourd'hui, par son décret, l'IGN a mission de diffuser ses fonds RGE et mettre en œuvre son portail pour diffuser ses fonds. L'Etat a souhaité mutualiser et bénéficier de cette infrastructure pour définir le Géoportail. C'est un gain au niveau des données publiques qui était souhaité.

3^{ème} PARTIE : TEMOIGNAGE DE COLLECTIVITES LOCALES

Denis Delerba

J'interviens au nom du groupe de travail SIG topographie de l'AITF ; on va essayer de représenter le point de vue des collectivités territoriales en matière de diffusion de données. Je vais vous donner les principes généraux et directeurs ; comme c'est écrit et à la demande de M. Seligmann, on avait donc établi une sorte de sondage auprès des collectivités et groupes de travail qui regroupe 130 à 140 collectivités territoriales. Le critère un pour entrer dans le groupe de travail est d'être responsable de la mise en œuvre d'un SIG et non pas forcément ingénieur dans une collectivité territoriale.

Voilà les collectivités territoriales qui ont répondu, cela va de la communauté d'agglomération de 15.000 habitants jusqu'à la grande ville en passant par des départements ; il y a plus de 60 à 70 collectivités qui ont répondu au sondage sur les 130 ou 140 du groupe.

Avant de commencer, je souhaite saluer le travail que j'ai pu voir dans les 3 présentations précédentes ; en tout cas, tout le travail technique doit pouvoir être apprécié à sa juste valeur ; sur le fond, à partir du sondage, je vais vous expliquer le point de vue des collectivités. C'est donc uniquement du constat et non de l'interprétation.

1^{ère} question : quand vous êtes dans une collectivité et que vous avez un partenaire public, par exemple un ministère, sur un sujet défini, est-ce que vous la mettez à disposition gratuite : 100% des réponses est "oui". On ne parle pas ici du moyen de mise à disposition. C'est sur la base du principe de la solidarité du (entre) secteur public. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une donnée dans le cadre d'un projet bien défini, on n'est pas ici dans l'hypothèse j'ai mis en place un SIG avec toutes mes données et voilà, je te les donne. Coût zéro pour le service public bénéficiaire, puisque la donnée a été déjà établie, payée par l'administration.

2^{ème} question : les collectivités sont les premiers producteurs de données et produisent beaucoup de cartes ; est-ce que la production de cartes peut être rendue accessible ? Ce qui freinait, c'est que les gens n'ont pas encore tous développé leur système de production et de téléchargement sur site, en tout cas, oui toutes les données produites,

les cartes de PLU, POS de territoires, d'environnement, de réseaux dès lors que les concessionnaires, les partenaires ou le maire, le président donnent leur accord pour la publication. Tout le monde est disposé à mettre gratuitement à disposition en accès libre les productions dès lors qu'effectivement on saurait le faire. Une autre question était de dire : Etes-vous favorables à une diffusion gratuite sans limitation des données vecteurs pour votre SIG, données autorisées, pas celles qui sont protégées. On dit données vecteurs pour faire comprendre que ce sont de vraies données de votre SIG. Ici, la réponse est étonnante : on avait posé la même question en 2000, on était à 2 ou 3% : aujourd'hui, on est à 33%. Il y a là une tendance nouvelle : plein de gens sont d'accord pour ouvrir la donnée. Encore une fois, elle a déjà été financée, payée par l'impôt qui paie les fonctionnaires. Il reste quand même le non de ceux qui ne sont pas trop d'accord parce qu'ils ont des régies de recettes ou veulent se prémunir de certaines choses ; je ne pense pas que dans les années à venir on arrive à un consensus qui atteindrait le 100% ; peut-être du 50-50, du 25-75. En tout cas, on tombe sur le principe de la souveraineté locale ; chacun chez soi a le droit, en vertu des lois de décentralisation, de faire ce qu'il veut, comme il veut ; cela peut être politique, économique ; il faut respecter cela, on a quand même une tendance pour la mise à disposition des données vecteurs.

Dans le cas d'une diffusion réglementée des données vecteurs diffusez-vous gratuitement aux prestataires de service, c'est un élément important, il se rapproche des résultats avec le service public ou ministère partenaire, la réponse est "oui". Quand on demande à quelqu'un de se substituer à nous pour faire une étude, on fournit la donnée gratuitement et on récupère la donnée produite. Là aussi, le capital IG des données des collectivités est rentabilisé à travers toutes les études qu'on lance à l'extérieur.

Pas d'ambiguïté non plus si vous avez les moyens de réaliser la diffusion sur Internet de vos données, là on rejoint la problématique du Géoportail ; comment on fait quand toutes les gens sont d'accord sur les principes de transparence

pour diffuser les données du SIG autorisé ? Là, le problème est plutôt de savoir-faire, de pouvoir faire. Nous sommes actuellement des dizaines à publier en intranet, en extranet, en Internet l'ensemble de nos données SIG.

Etes vous favorable à ce que le Géoportail diffuse également vos données ?

C'est là où la température monte, là, on touche du doigt quelque chose ; si l'état de l'art du SIG en France en est là où il en est actuellement aujourd'hui, c'est parce qu'un acteur majeur s'en est mêlé : cet acteur majeur, ce sont bien les collectivités territoriales. On n'a pas attendu les uns et les autres le réveil de l'Etat dans les années 2002-2003 pour mettre en place un système d'information géographique pour nos modes de gestion ; donc ce qu'il faut lire à travers cela, c'est quand même qu'il faudrait considérer qu'au niveau du Géoportail l'Etat diffuse d'une façon cohérente, homogène tout ce qui est de portée nationale et qui peut être de portée régionale et le principe de la subsidiarité dirait : pourquoi se mêler au niveau local quand ça fonctionne ? Ça, c'est le principe de la subsidiarité. Là aussi, il y a 25% qui disent qu'ils sont OK pour partager les données communes de référence principalement. Il faut voir ensuite si les données de référence des collectivités locales sont bien les mêmes que celles qui sont mises en place dans le Géoportail avec l'acteur majeur qu'est l'IGN au niveau de la fourniture des données. Il aurait fallu au tout début se mettre d'accord et bien cadrer et faire en sorte que le principe de la subsidiarité, si cher à l'Europe et à INSPIRE s'applique d'emblée au Géoportail et ait une bonne définition : on ne descend pas dans un premier temps en dessous d'un certain niveau, on assoit tout ce qui se passe au niveau national pour le rendre cohérent, homogène à ce niveau ; on le tient à jour, car ça c'est un véritable métier, car c'est tous les jours ; on parle de données qui remontent dans les sites nationaux, mais elles bougent tous les jours. Donc si pour une partie des gens, la remontée ne pose pas de problème, mais c'est plutôt pour les données de référence.

Pensez-vous que le Géoportail doit proposer des liens vers les sites existants des collectivités territoriales ?

On en a largement parlé ; cela correspond à ce qui s'est dit. Oui, pour la complémentarité, bien sûr. La question était parfaite, vu le débat d'aujourd'hui. Pour nous, le sondage, c'était le Géoportail arrive sur les collectivités qui ont leur propre SIG qui est diffusé sur Internet. Systématiquement, on rebondit sur le bon site. Il n'était pas envisagé dans cette question qu'il fallait avoir donné quelque chose pour pouvoir être référencé. En tout cas, on est pour le principe de la complémentarité, éviter la redondance, la légitimité locale ; s'il y a des maires ou des élus dans cette salle, il faut leur dire : mettre en place un SIG, c'est très dur pour les fonctionnaires ; pour les mettre en place, être apparent dans l'organigramme, obtenir la légitimité, la reconnaissance ; si, après tout ce qu'on a fait, on n'arrive pas à le produire parce qu'il y a eu un trouble dans la vue des élus, des esprits, parce

qu'il existe autre chose qui le fait à leur place, c'est dur. Donc le principe est bon, mais il faut veiller à l'articulation, à ce qu'il n'y ait pas d'ingérence, surtout quand il y a des gens capables, qui annoncent qu'ils l'ont fait, dans leur projet SIG, ils le déposent, les gens le votent parce qu'à la fin il y a la diffusion qui est le but ultime, et là ils arrivent, ils reçoivent plein de messages dans le salon et on leur dit mais non. Mettre en place les données de référence, c'est 2 ou 3 ans de boulot, après il faut réunir tous les services ; c'est légitime, à un moment donné qu'on soit méfiant par rapport à ce qui se passe au niveau de l'Etat.

Par rapport à l'IGN, ce qui est de donner des données locales par convention, puisqu'on n'a pas obligation de le faire ; êtes-vous d'accord pour que les données concernées puissent se retrouver indirectement à la vente sur le catalogue IGN via des données composites ? J'ai compris aujourd'hui que ce n'était pas le cas pour des données composites. En tout cas, c'est non, bien sûr que non : si on met à disposition et gratuitement, ce n'est pas normal que quelqu'un se serve de ce vecteur pour promouvoir quelque chose qui serait à la vente ; ce n'est pas un service public, cela, ce n'est pas clair ; on est amer par rapport à ce qui s'est passé avec la DGI locale avec le cadastre où on voit on numérise, on finance le plan cadastral : le plan cadastral arrive à tout le monde, on n'a pas pu en parler à nos partenaires, donc on est méfiant par rapport à ce genre de choses, donc au droit d'auteur, au producteur que nous sommes ; la notion de donnée publique déjà financée, amortie qui doit être diffusée. Moi, j'ai répondu non à la question sur la donnée vecteur, mais j'évolue et je pense effectivement que, pour l'économie générale, il faut libérer la donnée au maximum, cela peut être pas mal.

Donc au niveau local, on se débrouille bien. On pourrait considérer que la donnée générale est descendante ; cela veut dire que tout ce que fait l'Etat, c'est très bien, avec les bémols que j'ai dits, il faut rester au niveau des couches nationales ; c'est normal que les données environnementales, les données sur les aménagements durables puissent descendre à la collectivité via le Géoportail ; quand on en a besoin, on demande à la DDE, à la DDA, à la DIREN et on a ce qu'on veut, mais on pourrait l'avoir accessible plus facilement du moins en consultation sur des sites. On a vu que la donnée locale de référence peut être ascendante, c'est à dire qu'on peut la faire remonter. Attention quand même car on va mettre en évidence des collectivités qui vont avoir des choses très précises par rapport à d'autres qui sont un peu à la traîne ; par contre, la donnée locale couvrant un territoire délimité n'est pas véritablement ascendante selon nous, c'est à dire tout ce qui est POS par exemple ; cela n'intéresse que les acteurs locaux ; la synergie est là. C'est le partenariat. On a tous notre nomenclature, notre rythme de mise à jour, des échanciers administratifs, des marchés ; faire remonter les données métier, c'est dur. C'est déjà dur de tenir à

jour les données SIG, alors s'il faut encore changer d'habitudes, à mon avis ce n'est pas possible. Les grands principes qu'on poursuit et qu'on défend (on défend nos collectivités, on ne représente pas les 36.000). Subsidiarité, équité,

complémentarité et partenariats locaux qui sont à l'origine de l'émergence des SIG en France : l'équilibre repose sur du gagnant-gagnant.

Applaudissements.

M. François Vigouroux (Responsable à la Communauté Urbaine de Brest Métropole Océane)

Ce SIG est un outil commun à la fois à la Communauté Urbaine de Brest Métropole Océane et à la ville de Brest.

En guise d'introduction après les propos sur ce sondage présenté par Denis, je voulais souligner que je suis complètement en phase avec lui, les différentes inquiétudes qu'on partage ; on travaille au sein du groupe de travail de l'AITF et je fais partie des 25% généralement ; je suis depuis longtemps partisan qu'il faut libérer au maximum la donnée et je crois que je n'entends pas assez souvent que l'enjeu dans nos métiers est de constituer une mémoire numérique intelligente de notre territoire à nos différentes échelles et c'est à quoi on contribue en ce qui nous concerne sur Brest, de bâtir un outil efficace pour travailler à l'aménagement de notre territoire ; libérer les données publiques, c'est concourir à bâtir cette base de données numérique et à jour et éviter tous les freins quotidiens qu'on rencontre en permanence, comme aujourd'hui les difficultés que l'on a par rapport à la façon dont peut être présenté le Géoportail ; c'est aussi les multiples conventions qu'on signe sans arrêt avec des copyright dans tous les sens et c'est assez infernal et il faut s'interroger pendant 3 heures pour savoir si on va pouvoir fournir la donnée à tel et tel, cette donnée étant toujours une donnée publique.

Pour vous présenter la façon dont nous mettons en ligne sur notre site web, on utilise la donnée géographique comme une ressource du site web des 2 collectivités, ce que je vais vous montrer.

L'origine de la mise en place de cette diffusion sur le web est de mettre un plan de ville actualisé à la semaine près sur l'apparition des nouvelles adresses, des nouvelles rues, etc., c'était l'organisation des fêtes maritimes de Brest 2004. Il fallait mettre en place un plan de ville sur le web. Est venue très vite la question posée sur l'orthophoto, donc nous avons fait l'acquisition d'une orthophoto à 20 cm de bonne qualité en 2004 et on s'est bien entendu posé la question de la publication de cette orthophoto, certes en cartographie interactive, pour qu'elle puisse être consultée de la même manière que la BD ORTHO® du Géoportail, mais aussi de la fournir aux habitants et à l'ensemble des internautes, puisque de toute façon cette donnée est publique, a déjà été payée par les impôts et réalisée à des fins de réalisation des PLU notamment, et, pour avoir un retour sur investissement, le mieux était qu'elle soit le plus utilisée possible.

De quelle manière cette ressource géographique est utilisée sur le site web ? Déjà, au préalable, il faut travailler de manière très collaborative avec le webmestre et les producteurs de données thématiques de nos organisations, pour qu'on soit

motivé et qu'on le fasse en bonne symbiose. Dès l'accueil principal du site (j'émets une petite réserve sur l'ergonomie ou le look de certaines pages qui vous sont présentées ; notre site web date de 8 ans, nous sommes en refonte, mais nous travaillons avec des outils qui ont été mis en place il y a déjà 8 ans et ce n'est pas forcément ce qui se fait de mieux aujourd'hui) dès la page d'accueil, présence forte sur le site : on voit ici de petites icônes : vue de Brest vu du ciel, un bon plan, une icône pour consulter des photos anciennes, on y trouve des outils génériques pour de la cartographie interactive, ce qui est assez commun, on intègre l'accès aux données géographiques depuis des publications thématiques (je crois qu'il y a un exemple sur cette carte dans le thème urbanisme-déplacements), on voit à nouveau le PLU en ligne, les notes de renseignement d'urbanisme, on l'inclut complètement dans le site thématique pour rendre l'accès au site le plus transparent possible ; on utilise aussi l'appel dynamique aux cartes dans les textes, donc dès lors que les textes parlent de la problématique sur un thème, exemple les écoles, s'insèrent les plans ; dans les textes, on peut insérer des petits taquets qui permettent de voir la carte de façon dynamique. On peut aussi télécharger des données, on commence à y mettre des documents en ligne, ce sont des documents qui ont à voir avec l'information géographique.

L'orthophoto, Brest vu du ciel, est en ligne depuis un an et demi. On en est très satisfait car on a un taux de satisfaction important ; cela répondait vraiment à un rêve des habitants, voir leur territoire avec cette précision et s'approprier en téléchargement la photo pour en faire tout usage. C'est aujourd'hui 150.000 visites sur ce site depuis 1 an et demi. Pour ce qui est des droits, on utilise la licence "creative common" qui nous permet de fournir des droits de consultation, mais aussi de rediffusion aux internautes sous la seule réserve de ne pas en faire un usage commercial. Pour avoir plus d'information sur cette licence, vous pouvez aller sur le site creativecommons.fr

Le SIG s'ouvre sur le web : il y a encore 2 ans on se contentait de servir 300 professionnels de nos organisations, ce qui fait à peu près simplement 10% de l'effectif des employés territoriaux à travers la cartographie interactive intranet et extranet et aussi des outils métiers bureautiques ; il était temps d'ouvrir ce stock important de données engrangées depuis une quinzaine d'années à l'extérieur, d'autant plus qu'on disposait dans nos services d'un poste d'emploi jeunes pendant quelques années qui avait cette fonction de redistribuer la donnée géographique à l'extérieur (monde associatif, université, etc.) et cet emploi

n'a pas été pérennisé et il fallait proposer une solution de contournement et donc à travers une mise sur le web de ces données, qui pouvait en partie pallier cette carence. On met en ligne comme dans la plupart des villes un plan des voies et des adresses, on y met en ligne le plan cadastral, la photo aérienne dont je parlais, le plan local d'urbanisme, les transports urbains, la collecte des déchets, le nettoyage des rues, un fonds de photos anciennes, et très prochainement début 2007 l'ensemble de la réglementation sur la circulation et sur le stationnement.

Le PLU en ligne : depuis septembre dernier, la totalité des documents du PLU, on a profité d'une phase de révision pour mettre la totalité des plans du PLU, c'est à dire tous les documents cartographiques qui sont en nombre de plus en plus riches depuis les nouvelles lois, le règlement et peut-être une particularité que l'on commence à voir dans certaines villes, la note de renseignement d'urbanisme, le document généralement attaché à un acte de vente, qui donne le statut de la parcelle par rapport à la réglementation. Ce document est disponible sur les 100.000 parcelles et, jusqu'à il y a encore 2 mois, était produit à l'extérieur par un échange de courrier ; aujourd'hui cela se fait de manière directe sur le web et c'est une économie de moyens pour nous importante.

Des photos aériennes anciennes : on a travaillé avec l'IFREMER (l'un des établissements principaux est situé sur Brest). L'IFREMER a mis la main sur un stock de photos aériennes verticales anciennes et on a travaillé en partenariat avec eux, ils ont numérisé ces photos, les ont déformées et en ont constitué une mosaïque assez surprenante en qualité qui se superpose à nos différents plans, dont le plan cadastral. On a une orthophoto pour 1919, 1929 et 1950 et d'autres vont suivre : on a l'année 1955 qui se prépare et ces photos sont mises en ligne et intégrées au niveau de la communication sur le site dans l'espace "archives municipales et communautaires". Vous pouvez tous les voir et les télécharger sur notre site.

Début janvier, publier l'ensemble de la réglementation de la circulation et le stationnement en ligne, avec les pictogrammes qui montrent les différents règlements, stop, stationnement interdit, place pour PMR, etc., en lien avec l'arrêté lui-même. C'est un stock d'environ 4.000 arrêtés. Un gros travail, 2 ans de travail de numérisation. On parlait du problème de la production de données ; on rame beaucoup, mise à jour notamment. Sur des affaires comme cela, c'est un gros effort.

Un premier bilan de cette mise en ligne de données : Brest vu du ciel, c'est 150.000 visites depuis le 1^{er} juillet 2005. C'est relativement stable ; je pensais que cela se tarirait, mais non ; environ 230 visites par jour.

La cartographie interactive : on est actuellement à 320 visites par jour, avec une croissance régulière que je juge faible au regard de l'effort déployé ; le PLU en ligne a reçu un excellent accueil de la part des professionnels, les différents aménageurs, lotisseurs, architectes, notaires, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, une diminution très nette des

visiteurs aux guichets depuis septembre ; en ce qui concerne la mise en ligne des NRUs (notes de renseignements d'urbanisme), c'est 80 % de courrier en moins(c'était 8.000 courriers qui étaient produits annuellement), c'est un gain important pour la collectivité, je pense un service aussi appréciable pour les notaires, une amélioration progressive des dossiers déposés pour les instructions dans les services, la mise en ligne de ces données, on en a un retour à travers la qualité des dossiers déposés, permis de construire ou autres, puisqu'on retrouve les documents qui ont été produits à partir du site.

On a quand même des interrogations ; je constate comme une relative stagnation du nombre de visites, je pense qu'on a un certain manque de notoriété du site et d'attractivité, tout est à relooker là dedans, et on va s'y employer, mais on touche une clientèle de professionnels qu'on a fidélisée ; par contre je ne suis pas certain que le site soit vraiment très utilisé et connu du grand public, sauf sur la partie photo aérienne téléchargeable. Une interface web en retard sur l'état de l'art, en termes d'ergonomie, de temps de réponse, on ne peut pas rivaliser avec les grands opérateurs, mais on a devant nous des clients qui vont surfer sur Google Earth ou sur Géoportail et qui voudraient retrouver la même ergonomie et la même qualité de présentation. On n'a pas forcément les moyens de suivre dans un temps assez court. On est soumis à un environnement très évolutif, vous le savez tous, le droit sur les données, ces différents outils qui évoluent, aujourd'hui, le Géoportail dont personnellement je découvre un peu les règles de fonctionnement et les liens avec les collectivités territoriales, tout ça nous fait nous remettre en cause et nos façons de voir en permanence.

Le Géoportail national dans tout ça :

Compte tenu de ce constat de manque de notoriété, de manque de lisibilité de multiples sites locaux, je pense que c'est une excellente opportunité que d'exposer des données locales sur le site de référence de la donnée géographique publique, pour une diffusion nationale, sur la continuité du territoire, c'est ce qu'attend l'usager et l'habitant, mais. face à cela, on l'a vu à travers les différents échanges de ce matin, cela pose beaucoup de questions ; C'est un site partiellement marchand, ce n'est pas trop dans la logique qu'on avait jusqu'à présent de rendre nos données libres et gratuites, des échelles de référentiel incompatibles avec les données locales (l'ortho 50 cm en urbain ne sert pas à grand chose), des incertitudes sur les délais d'actualisation des données, j'entends peu de monde s'exprimer là dessus, mais c'est cela qui fait le moteur et la qualité de la donnée géographique, le plan cadastral tourne dans les communes et dans les villes, parce qu'on s'emploie au quotidien à obtenir et à intégrer des mises à jour ; là, je ne connais pas d'engagement là dessus de la part de l'Etat. Un travail supplémentaire pour chaque SIG local ; je ne connaissais pas les règles de remontée ou de copublication des données ; cela sera probablement pour nous une tâche supplémentaire

que d'exposer nos données sur le plan national. Et quelle prise en compte des besoins des collectivités locales ? On a l'impression de découvrir le bébé une fois qu'il est sorti.

En conclusion, on est tout à fait intéressé par la mise en ligne des données ou le référencement de nos données et on pense que c'est un service

supplémentaire apporté à l'utilisateur qui aura d'instinct plus l'habitude d'aller chercher sur le Géoportail et de ne pas chercher le site de la collectivité.

Applaudissements

M. Jean-Michel Le Barh, chargé de SIG à AudéLor

Je vous présenterai rapidement Audélor, puis une partie des données sur laquelle nous avons beaucoup travaillé, les dernières années, en l'occurrence une cartographie et un inventaire des sites d'activité du territoire et je vais vous montrer pour terminer comment nous allons mettre en ligne ces données sur le site d'activité au travers de Google-Maps.

Audélor est une agence d'urbanisme ; nous sommes une association loi 1901 financée par des fonds publics, notre métier principal est d'être un organisme d'ingénierie du territoire au service des collectivités, et d'être aussi un lieu de débat et d'échanges entre les partenaires ; nos partenaires sont nombreux et variés, puisque c'est à la fois des collectivités locales, mais c'est aussi des partenaires du monde de l'entreprise, et des collectivités régionales et bien sûr l'Etat, qui nous finance également.

Nous intervenons dans 3 domaines principaux, le développement économique, l'urbanisme portuaire et la maritimité (terme un peu bizarre ; en fait, Lorient est en pleine reconversion depuis une dizaine d'années, Lorient disposait sur son territoire d'une base de sous-marins et de sites militaires qui sont en totale reconversion depuis une dizaine d'années) et notre troisième métier principal est la planification et l'observation territoriale ; c'est donc par exemple l'élaboration du SCOT et de la charte des pays, et en matière d'observation territoriale, c'est de réaliser des études prospectives sur les territoires pour lesquelles on nous a missionnés.

Nos missions principales sont de favoriser l'implantation et le développement des entreprises, au travers d'un service de développement économique, de participer à la définition des politiques de développement économique, de coordonner des études préalables à la restructuration des sites et équipements portuaires, et enfin d'observer et de suivre les évolutions des territoires pour produire des analyses éclairant les choix de développement. Nous sommes essentiellement portés sur le conseil aux collectivités locales, en l'occurrence principalement cap Lorient, la communauté d'agglomération, mais aussi les communes et d'autres collectivités environnantes.

Je reviens simplement sur l'observatoire territorial pour vous préciser qu'il s'articule autour de 7 composantes : un observatoire déplacements, économie, emploi-formation, environnement, habitat, tourisme et site d'activité.

On est de gros consommateurs de données, quelles soient des données géographiques (carte IGN par exemple, soit des données provenant de

différents organismes ou d'Etat ou de collectivités locales.

Le SIG Audélor à cause de ces métiers pluridisciplinaires intervient sur différentes échelles et différentes échelles d'analyse ; à grande échelle d'abord, pour tout ce qui est projet d'aménagement, et donc on dispose notamment du cadastre et d'une orthophoto à 25 cm, à moyenne échelle pour réaliser les travaux du SCOT et de la charte de pays, on s'appuie essentiellement sur la BD TOPO®, la BD CARTO®, le cadastre, l'orthophoto, et à petite échelle pour des observations sur des territoires beaucoup plus larges, les zones d'emploi, les pays, la région, etc. et donc nous sommes à la fois des gros consommateurs des données qu'on achète ou qu'on produit nous-mêmes ou qui sont mises à notre disposition par les collectivités locales notamment.

Pour revenir sur l'observatoire des sites d'activité, on a depuis l'année 2000 mis en place cet observatoire dont le but et la finalité étaient à la fois de pouvoir être un outil d'aide à nos services du développement économique qui était là pour faire venir des entreprises sur notre territoire, donc il fallait qu'ils disposent d'une base de données et d'une cartographie précise du territoire, il fallait également que nos hommes politiques aient une bonne connaissance de l'ensemble des zones d'activité, pour intégrer l'ensemble de ces zones dans les révisions de POS et les PLU, et pour cela on a créé cette base à partir de 2000 et donc le premier résultat en a été la sortie d'un atlas papier, puis une diffusion de la base de données dans les services de la communauté d'agglomération et des communes, et la dernière étape jusqu'à présent a été la mise en ligne des données, mais des données seules sur notre site Internet et la prochaine qui va aboutir dans un ou deux mois sera une mise en ligne carto, via Google Maps, le but étant de répondre aux interrogations d'un public de plus en plus large, puisqu'on a constaté que sur notre site Internet, l'outil de recherche sur les zones d'activité est la page la plus visitée, en restant dans des proportions plus raisonnables, sachant qu'on est un organisme attaché au territoire et donc les consultations sont souvent limitées à des internautes situés sur notre territoire.

La mise en ligne avec Google-Maps : pourquoi ce choix ?

Le choix principal était qu'on ne disposait pas d'un fond cartographique qui nous permettait d'asseoir nos données ; on dispose de la BD TOPO® de l'IGN, donc dans sa version 2000 en licence monoposte, donc avec aucun droit de diffusion

électronique ; la BD TOPO® dont on dispose avec 5 ans d'ancienneté n'est plus un outil sur lequel on puisse s'appuyer pour diffuser de la donnée, sur des territoires limités aux zones d'activité, sur des territoires qui sont en perpétuel mouvement. Et notre choix était de disposer d'un outil qui soit porté à la connaissance, bien connu du grand public, facile d'accès, et ne nécessitant qu'une maintenance limitée des données mises en ligne par l'agence et donc sans surcoût d'acquisition des données de base comme les fonds BD ORTHO® et BD TOPO®. L'une des raisons qui nous a conduit vers Google Maps est le manque de visibilité des fonctionnalités et des services que le Géoportail offrira, donc le débat a été entamé et va peut-être se continuer tout à l'heure.

La mise en ligne sur Google Maps s'appuie sur l'interface Google Maps, une interface que vous connaissez. Notre volonté était de pouvoir localiser pour cet exemple des zones d'activité, à la fois les entreprises sur le territoire des zones d'activité et également pouvoir apporter des informations sur les zones d'activité, donc leur délimitation. Là, on peut superposer via le petit applicatif qui nous a été développé avec Google Maps plusieurs couches d'information, qu'ils soient des objets ponctuels, ou des objets surfaciques ; avec les limites de Google Maps, il ne faut pas que les objets soient trop compliqués. L'exemple des zones d'activité et des ponctuels sur les entreprises marche très bien, donc avec la possibilité de mettre en place différentes thématiques. On a représenté les entreprises selon 5 thématiques différentes, l'intégration des données sur les zones en cliquant sur la zone elle-même ou en interrogeant les

Denis Delerba :

Les 2 interventions que vous venez d'entendre ont été choisies par le SPDG, pas par moi ; c'est le hasard. Une petite liste de sites avec les adresses pour dire qu'il y a des grandes villes, des petites villes qui font de tout, pour arriver au premier constat suivant :

90 % des collectivités qui publient en intranet, en extranet ou en Internet appuient leur publication sur leur propre RGE, qu'elles se sont constitué. C'est le cadastre vecteur, c'est l'orthophotographie de précision de moins de 50 cm, je parle de précision, c'est à dire que la résolution est de 25 cm, c'est le pire des cas, il n'y a pas eu de marché en collectivité territoriale après l'année 2000 qui a été un marché d'une précision qui ne soit pas meilleure que 50 cm, aucun, zéro.

Ensuite, on travaille sur notre filaire de voies et adresses maison ; on gère les adresses ; tout le monde publie là dessus ; on est sans se le dire regroupés, collectivement, autour des mêmes principes. Ensuite, quelque chose d'important, car j'ai entendu que ça pointait tout à l'heure ; quand on regarde un peu la liste, Reims, Clermont-Ferrand, Grenoble, et qu'on regarde à droite, il y a des éditeurs et on s'aperçoit qu'il y a quelque part une mission de service public ; nous, on fait bosser tout le monde, par le cadre des marchés, on fait travailler tout le monde.

entreprises ou à travers un bandeau latéral ou directement en cliquant sur l'objet ponctuel, la possibilité d'intégrer des photos. C'est une solution toute simple, qui va peut-être à contre courant de ce dont on a parlé jusqu'à présent ; à titre indicatif, il faut un ou deux jours pour mettre en ligne des données de ce type, sans être passé par les phases de normalisation, de catalogage, etc. C'est un exemple très rapide.

Ce que je peux vous dire, c'est que d'autres applications sont possibles chez nous ; l'une des premières applications sera de mettre en ligne sans doute les grands projets d'aménagement du territoire, il y a une forte demande à la fois des élus et du public pour ce type d'information, Lorient est en pleine restructuration, il y a beaucoup de chantiers, et il y a pour l'instant très peu d'informations grand public.

Les autres types d'information qui peuvent se mettre très facilement en œuvre, ce sont des ponctuels autour des grands équipements publics, sportifs ou culturels, par exemple différents inventaires, qu'ils soient patrimoniaux, ou des données locales sur le tourisme ou la sécurité routière, etc.

En conclusion, je ne suis pas là pour dire que Google Maps est un vrai portail géographique, il peut l'être en tout cas facilement être utilisé pour des données de base que les communes et les collectivités locales en général sont en train de constituer ; est-ce un portail géographique alternatif ou complémentaire au Géoportail, ce n'est pas à moi à répondre à la question.

Applaudissements

Applaudissements

Via le code des marchés publics, la particularité des collectivités locales, c'est des portails différents, des richesses, des diversités ; alors c'est vrai, François nous a dit : les gens voudraient retrouver le look de Google ou de Géoportail, mais quand les gens viennent au niveau local, ils s'habituent au look du local. Il ne faut pas que le site soit innavigable, on est perfectible, bien entendu, mais on a du mal à relooker régulièrement nos sites, mais on tient le contenu à jour, parce que derrière quand on publie sur Internet, on expose le maire et le président devant ses citoyens, donc nous, on n'est pas là pour diffuser pour diffuser. On engage la responsabilité du maire et quand quelque chose cloche, c'est le responsable du SIG qui est là ; il s'engage sur la qualité, l'exhaustivité ; donc priorité locale dans la donnée publiée ; on a tous des interfaces personnalisées ; on n'a pas tous les mêmes priorités en fonction de la politique du coin ; il y en a un qui va orienter sur le tourisme, d'autres sur l'environnement, on obéit également à des règles locales.

Le sondage indique que dans tous ceux qui apparaissent en intranet ou en extranet, dans 2 ou 3 ans, ils auront publié sous Internet, cela veut dire

que le passage en intranet et en extranet pour les communes par exemple est la phase de test de validation ; c'est le temps aussi pour mettre en place tous les systèmes de sécurité vis à vis des agressions extérieures et c'est aussi le temps qu'il faut aux élus pour comprendre que le SIG a fonctionné et qu'aujourd'hui, si on l'ouvre au public, quelque part on va gagner peut-être quelques bulletins. En tout cas, l'administration a une

nouvelle vitrine complémentaire à côté de tout ce qui est classique, au niveau des animations et autres choses.

La priorité pour nous est bien cela ; ouvrir l'information géographique au niveau local, via les nouvelles technologies.

Applaudissements

4ème PARTIE : ECHANGES AVEC LA SALLE ET LES COLLECTIVITES LOCALES

JLS :

On termine donc les présentations sur une note d'optimisme vers une plus large publication des données géographiques des collectivités locales. On a vu avant à travers la petite enquête de l'AITF qu'il y avait des positions assez fermes des collectivités locales par rapport au Géoportail et à l'idée qu'elles s'en font. Je vais donc donner la parole à Clément Jaquemet pour répondre à ces positions des gens des collectivités locales et qu'il puisse nous expliquer en quoi la gouvernance du Géoportail répond à ces attentes ou pas.

Clément Jaquemet

Je voudrais reprendre effectivement les termes qui ont été utilisés tout à l'heure, la subsidiarité. C'est vraiment la philosophie, le principe de base que l'on veut mettre en œuvre dans le Géoportail. Ça va être dans la future version v2, même techniquement réalisée, la fédération des données, même au niveau du catalogage. Il n'y a pas forcément une remontée directe sur le Géoportail. Vous pouvez très bien avoir des catalogages intermédiaires ; vous pouvez vous organiser par région, par groupement de départements, par communes, pour mettre en œuvre vos SIG, fédérer vos propres informations au niveau local ; la donnée reste locale, gérée au niveau local, remonter dans la chaîne que vous souhaitez ; la seule chose qui est intéressante, c'est qu'on vous donne la visibilité ; les différents services qu'on a vus tout à l'heure proposés ; si vous allez déménager, acheter une maison, comment faire pour trouver la connaissance sur ce nouveau lieu d'habitation ou cette zone d'intérêt. Vous êtes obligé aujourd'hui de passer sur un moteur de recherche standard, d'identifier grosso modo les sites officiels, de voir s'ils ont une partie SIG, de descendre dans leur thématique, de vous relocaliser à chaque fois pour constater qu'il n'y a pas le plan local d'urbanisme sur celui là ou sur la problématique est-ce que je vais être exposé au

bruit, vais-je être en zone inondable. L'objectif est d'abord d'offrir ce service aux citoyens et de leur dire : vous avez une problématique sur un lieu donné, peu importe où c'est géré, peu importe le site qui fournit, l'organisme qui fournit, on va répondre à votre problématique en vous donnant les liens, les références vers ceux qui vont pouvoir répondre au mieux à cette information, qui sont les responsables de cette information. S'il y a un site d'un département, avec son ergonomie, son SIG, même s'il n'offre pas de service web covisualisable, dans la thématique PLU, la personne dans sa sélection dira : je peux accéder à cette information, décrite sommairement, et aller sur le site de la collectivité, ainsi mis en valeur. Votre fréquentation va augmenter, vous maîtrisez votre publication dans votre site, même si c'est sur Google. Ce sont des services publics, peu importe la manière dont vous l'opérez et vous pouvez faire travailler, et je vous y incite, c'est la loi, tout le monde. Il n'y a aucune obligation ou choix orienté, donc réalisez des choses, continuez à le faire. La seule chose, si on veut aller à l'étape suivante, donner une vision cohérente du territoire, je vais habiter en limite d'Eure-et-Loir et des Yvelines, ce sont 2 départements, 2 régions, Centre et Ile-de-France, je suis obligé de faire tous les sites, de copier mes petits bouts d'image à droite et à gauche, pour comprendre mon territoire, je ne me rends pas compte qu'il y a le collège juste à côté sur la commune limitrophe ; on voudrait que, si vous êtes capable, à votre rythme, d'offrir ce service des points, des collèges, des piscines, etc., que l'internaute puisse se rendre compte, j'ai des informations cohérentes qui sont toujours gérées, mises à disposition ; il n'y a pas de difficultés sur la mise à jour, ce n'est pas une charge supplémentaire, on accède aux données qui sont opérées par vous, ce sera toujours la donnée la plus à jour, et le principe de subsidiarité qui sera mis en œuvre.

Françoise de Blomac rédactrice de SIG la lettre :

On confond plusieurs choses, la co-visualisation et l'hébergement. D'après ce que je comprends, mais j'aimerais en être bien sûre, le ministère de l'écologie est un partenaire du Géoportail

l'ensemble des plans de prévention des risques va donc être visible sur le Géoportail ; moi internaute, quand je co-visualise une couche vectorielle sur fond raster, je fais appel à des données qui sont

sur 2 serveurs différents, l'un étant MED, l'autre étant à l'IGN. A mon avis, il y a 3 niveaux de données : les référentiels nationaux, les référentiels locaux et les données thématiques, d'où le rapport avec les collectivités locales ; la complexité de la chose devrait être de savoir qu'est-ce qu'on prend, qu'est-ce qu'on ne prend pas, qu'est-ce qu'on co-visualise, qu'est-ce qu'on estime car on va créer forcément de l'hétérogénéité sur le territoire (Ah oui !) et donc on pourra co-visualiser l'ortho de Brest, les zones d'activité économique de Lorient, si les 2 organismes sont présents, si les 2 organismes se mettent en ordre de marche pour avoir les tuyaux qu'il faut, parce que je pense qu'il faut bien les accompagner dans cette démarche là et il ne faut pas confondre co-visualisation et hébergement et c'était le problème de ce compte-rendu. L'hébergement, si j'ai bien compris, c'est du ressort du webservice de l'IGN ; l'IGN est maître chez lui et s'il veut faire des prestations d'hébergement de données pour d'autres, c'est son problème, mais il le valorise comme il le sent.

Il y a un truc qui me gêne, c'est sur les PPR. Est-ce que ça va être tous les PPR d'un coup ou est-ce que cela va être progressivement, parce que j'ai une obligation légale de renseigner ; je vais sur le Géoportail, il n'y a pas de zone inondable, tout va bien. Or en fait, c'est juste que le PPR n'est pas en ligne ; A-t-on une estampille officielle ?

François Salgé, direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction :

Je voudrais faire juste une remarque concernant le Géoportail et par rapport au besoin de modernisation de l'Etat.

L'entrée par le grand public, par le besoin des citoyens d'avoir une information sur leur territoire et d'être parfaitement renseigné sur tout ce qui grève, je dirai ce qui m'intéresse - parlez-moi de moi, il n'y a que cela qui m'intéresse, il ne faut pas oublier cet aspect là de la mentalité du citoyen de base, après il pense qu'il faut aussi tenir compte des voisins - me paraît être une très bonne rentrée, mais à mon sens, dans le cadre de la modernisation de l'Etat, elle n'est pas suffisante. Ce que j'aimerais savoir, c'est au-delà du Géoportail, au-delà du Géocatalogue, en prenant en compte le fait que les acteurs travaillent de plus en plus sur des extranet, il y a le réseau ADER inter administrations, il pourrait y avoir un ADER+ qui rejoint les administrations d'Etat avec les collectivités locales, qu'est ce qui peut être imaginé et comment le Géoportail dans ces principes peut être étendu à cette sphère là qui couvre finalement le travail quotidien, non plus des citoyens, mais des fonctionnaires, des agents des collectivités locales et de l'Etat, dans leur dialogue sur la projection qu'ils font sur le futur des différents territoires. Ce qui m'intéresse c'est de voir aussi comment je peux améliorer le travail commun qui est nécessaire entre les collectivités locales et tous les acteurs qui interviennent localement, y compris les services déconcentrés de l'Etat et voir à ce que le Géoportail peut un jour dans ses philosophies et dans ses principes avoir une déclinaison qui

IGN

La co-visualisation sera libre, soit elle sera sur le Géoportail, soit on ira la chercher sur un portail distant ; il y a des collectivités ou il y a un ministère, le problème vient de là. Il n'y a pas d'entrepôt du Géoportail

Marc Léobet, prévention des risques au ministère de l'écologie

La réponse tient à l'organisation de l'Etat qui est déconcentré. Nous n'avons pas de baguette magique qui ferait que tous les PPR seraient sur Internet d'un seul coup, on a un portail cartographique qui s'appelle Carterisque qu'on a ouvert au format d'interopérabilité wms, qui est récupérable sur n'importe quel site y compris sur celui des collectivités locales qui le souhaitent et permet d'afficher les atlas de zones inondables et, bien évidemment, dès que le Géoportail le permettra on abonnera les plans de prévention des risques en wms sur le Géoportail. Nous, après, notre travail, c'est de faire en sorte que les données publiques ayant trait à l'environnement sortent des placards des différents services de l'Etat pour se retrouver sur Internet.

s'intéresserait donc à cette coopération nécessaire entre les différents acteurs. J'ai parlé des collectivités locales, j'ai parlé de l'Etat, mais j'ajoute, bien sûr, les établissements publics des différents acteurs nationaux, les agences d'urbanisme.

L'extension du concept de Géoportail vers ce travail commun qui touche à la modernisation du fonctionnement quotidien de l'Etat.

DGME :

C'est une question très vaste ; je ne pourrai répondre à tout, mais, globalement, ce Géoportail a pour vocation d'être utilisé par les agents administratifs, au quotidien. Quand vous êtes dans votre collectivité, un nouveau projet, comment identifier les données qui sont accessibles pour répondre à la problématique ; plutôt que de rechercher auprès de toutes les communes, de tous les agents, utiliser les réseaux, vous aurez un lieu pour identifier plus rapidement ces informations. Après, il y a un problème technique ; il y a une vision globale au sein de la DGME, la modernisation de l'Etat, avec le programme ADELE, d'autres initiatives qui sont en adhérence effectivement sur les évolutions possibles du Géoportail ; aujourd'hui, on est dans une première version ; vous parliez tuyaux tout à l'heure, les tuyaux n'ont pas besoin d'être surdimensionnés dans les structures locales, puisque les services ne vont être accédés qu'en fonction des requêtes des gens qui iraient sinon sur le SIG local ; vous

allez être plus mis en valeur, donc cela va évoluer probablement ; mais pas besoin d'avoir un dimensionnement comme si vous étiez France entière, IGN ou BRGM.

Je vais prendre un exemple qui est toujours dans le domaine du risque ; un certain nombre de sites. Il y a le risque mouvement de terrain, pour lequel il y a une cartographie qui progresse de département en département. Au niveau de la définition de la métadonnée dans le Géocatalogue, c'est le niveau départemental qui pourra être référencé très précisément. C'est à dire que quand vous serez sur une zone, vous saurez si cet élément a été levé ou pas, premier élément de réponse.

Deuxième élément de réponse : lorsqu'on n'a pas cette possibilité d'arriver à une logique très locale en matière de métadonnées, on peut le traiter au niveau national, mais c'est au niveau de la description de la métadonnée qu'on peut associer au travers d'un lien, pour indiquer dans la fiche de

métadonnée quel est l'endroit où on trouve l'état d'avancement du levé de telle ou telle couche. C'est une cartographie qui peut être rajoutée en ligne. Parmi les évolutions prévues au niveau du Géocatalogue, il y a cette possibilité d'associer un certain nombre de documents en même temps que la métadonnée sous différentes formes, les formes les plus classiques qui donnent accès à l'information. Ceci dit, ce n'est ni le Géoportail, ni le Géocatalogue qui va répondre à ce problème rémanent sur l'information géographique qui est de savoir précisément ce qui est levé, dans quelles conditions, etc. On amène des éléments complémentaires au travers de la métadonnée, savoir déjà à qui on s'adresse, à quel moment a été levée cette information, sur quel périmètre, et pour quels usages, et évidemment quelles sont les conditions d'usage associées pour les données, qu'elles soient libres ou avec des conditions d'usage éventuellement tarifaires.

Emmanuel Jobin, Service informatique de Charente Maritime

Du point de vue des collectivités, on est aussi une organisation qui correspond à ce qui a été montré pour la construction de données à grande échelle. En parallèle, on a la démarche européenne d'INSPIRE, on ne revient pas sur ses objectifs, mais on peut critiquer sa mise en œuvre. En Charente Maritime, on parle d'un Géoportail, des géoportaux, c'est un nouveau mot qu'on vient d'inventer. J'ai assisté, il y a 15 jours, au comité départemental d'information géographique qui s'est délocalisé sur l'île de Ré, en Charente Maritime. Une de ses problématiques était de dire : on travaille à grande échelle sur la problématique des collectivités, on s'est mis en ordre de marche depuis un certain temps ; par contre, l'Etat a produit des données géographiques publiques en fonction des moyens du bord avec des référentiels qui étaient existants et généralement c'est de la moyenne échelle. Qu'est-ce qu'on fait quand on superpose un PPR avec du cadastre ? Je peux vous dire que là c'est une grande bataille pour dire c'est quoi la référence, C'est le cadastre, le PCI vecteur, est-ce que la BD PARCELLAIRE® est la référence, est-ce que l'ortho, c'est la référence. Quelle est la référence, et quelle est l'opposabilité aux tiers d'un document de type PPR informatisé, intégré dans un SIG sur lequel on va publier de l'information, sur lequel les élus vont prendre de la décision et pour lequel il y a du contentieux.

JLS :

Ça ne concerne pas uniquement le Géoportail, mais bon !

Marc Léobet :

On est en train de porter toutes nos données sur Internet en wms ; on peut afficher nos données sur n'importe quel fond et des questions que les DDE nous posaient, car les DDE sont opérateurs pour

les permis de construire par exemple. Ces questions nous sont posées depuis que les PPR ont commencé à exister. La réponse aujourd'hui qu'on donne aux DDE, c'est la donnée de référence, c'est celle qui a servi à établir le fond, la servitude. La doctrine qu'on défend, nous, soit on publie sur le fond de plan quand on l'a, le 25 000 de la BD ORTHO® , vous savez tous les problèmes de manque d'homogénéité géométrique du cadastre en France, on ne recommande pas le plan cadastral, on publie sur le fond de référence ou sur les fonds BD ORTHO® et SCAN 25® en mettant l'échelle d'affichage au 1/10.000, pour éviter un problème d'incohérence et de contentieux. Il est évident que cela ne satisfait pas les collègues de la DDE, ça ne satisfera pas les collègues des collectivités, mais, si on fait autre chose aujourd'hui, il y a une solution que l'on commence à voir avec certaines collectivités, et, dans d'autres métiers, c'est d'afficher en épaississant le contour de la servitude en fonction du rapport d'échelle. Si vous faites autre chose, je suis très intéressé par les contentieux qui pourraient se développer, de manière à faire évoluer éventuellement notre doctrine. Aujourd'hui, la doctrine c'est celle là.

DGME :

Le fait que vous serviez la donnée, vous maîtrisez son mode de représentation et donc le niveau d'échelle auquel elle sera visualisable ou covisualisable. Si vous avez une difficulté de covisualisation sur un fond, rien ne vous empêche, dans le service que vous offrez, de mettre votre donnée métier avec le fond sur lequel vous avez des droits, qui vous a servi pour la constituer et donc l'affichage n'aura lieu pour le grand public que sur un fond cohérent avec cette information.

Jacques Cossalter :

Je voudrais profiter de cette réunion pour faire une petite annonce ; cette annonce n'a pas été faite avant, JLS m'ayant demandé si je voulais intervenir, je ne savais pas si le site serait prêt pour la date de notre réunion. Le Géoportail des 2 départements de Savoie a été inauguré samedi dernier, lors du congrès des maires de ce département et il recouvre l'ensemble des 2 départements avec les cartographies générales, l'orthophoto, le cadastre, les voies, les POS, les PLU, les PPR disponibles, car ils ne sont pas tous disponibles à ce jour. Pour exemple, sur la Haute Savoie, ils le seront tous courant 2007, sur l'initiative d'une digitalisation du conseil général. La consultation samedi : 2.500 visites, dimanche 8.400, lundi 15.000, hier 15.000. J'allais dire : je ne

Francis Bertrand, BRGM

C'est une annonce, pas publicitaire, mais législative. On a tous placé nos conversations sous le cadre d'INSPIRE. L'accord a été trouvé hier soir. Le texte entrera en vigueur à l'été prochain. Merci.

Jean-Marie Doublet, maire d'une petite commune d'Indre et Loire, traversée par l'Indre

Donc le PPRI a été mis en application sur ma commune ; j'ai également fait scannériser le cadastre, et je tiens à préciser une chose, c'est que ces informations ne sont jamais que des informations, en aucun cas un document juridique quel qu'il soit, car un certificat d'urbanisme est obligatoire pour la vente de chaque parcelle, donc

Michel Barbier, président du CNIG

Une information brève pour confirmer ce qui a été dit ; en ce qui concerne la numérisation, il va y avoir un rapport qui va passer à la prochaine plénière début décembre : les sujets numérisés pour changer du papier, il y a des aspects juridiques, on ne peut pas avoir un plan numérique qu'on met sur Internet et puis le papier, c'est celui qui est juridique ; Il n'y en a qu'un seul qui peut être opposable, donc c'est le contenu des textes pour faire passer que ce soit le numérique nouveau qui devienne opposable à la fois au papier, et il y a 2 types de sujets qui sont abordés dans ce rapport, le premier, c'est qu'est-ce qu'on fait pendant les étapes intermédiaires, il faut bien informer le citoyen, un sujet qui se retrouve dans pas mal de

Hervé Halbout, consultant SIG

Je veux remercier M. Jaquemet, je lui rends hommage et à la DGME, pour l'important travail de conviction qui est absolument nécessaire, par contre je suis désolé pour vous d'être plombé par un problème auquel vous n'aviez pas pensé au départ : le Géoportail, bien évidemment, c'est une excellente idée, le seul problème c'est que l'IGN plombe le Géoportail et on sent bien dans les discussions depuis des années que cet organisme a eu un comportement qui, historiquement, n'a pas toujours été très loyal vis à vis des collectivités,

vous incite pas à y aller, parce que ce Géoportail était fait pour les citoyens savoyards et il n'est pas dimensionné pour le monde entier. Il peut être vu à l'adresse suivante : <http://www.geoportail-des-savoie.org>

Et par rapport à ce que disait Clément Jaquemet, je ne doute pas de l'utilité du Géoportail ; néanmoins quand un citoyen a besoin de savoir, veut accéder à une donnée du PPR, du POS, sur la Savoie, il y a un moteur de recherche qui s'appelle Google qui est très efficace et en 5 secondes vous avez la réponse. Néanmoins, il y a certainement intérêt à ce qu'une certaine centralisation soit opérée.

On ne connaît pas le texte qui a été retenu (Voir : le texte de la directive INSPIRE : <http://www.ec-gis.org/inspire/>)

c'est cela seulement qui détermine exactement la valeur du territoire. C'est un géomètre, le cadastre n'est jamais que le document qui permet aux impôts de vous donner votre cote mobilière et c'est tout. Toutes ces discussions ne sont que des discussions sur de l'information, en aucun cas, sur des documents juridiques.

domaines, on a mis des zonages sur un référentiel, sur quelque chose à un moment donné et comment on fait pour passer sur des référentiels qui eux deviendront superposables par différents portails ou sites. Je pense que le Géoportail et différents sites des superpositions nécessaires feront que tout le monde sera plus ou moins poussé à avoir des références qui permettent des superpositions. Cela fait l'objet de ce rapport et des recommandations qui seront envoyés un petit peu à tout le monde, parce qu'il n'y a pas un acteur qui gouverne tout ceci, mais si je prends l'exemple des servitudes, tout le monde est un peu acteur là dedans.

mélangeant souvent la partie service public et la partie services privés, et que c'est ça qui gêne actuellement la problématique. Il est évident que toutes les données doivent être mises en commun, c'est une économie d'échelle, c'est une économie d'argent tout court, après on doit faire aussi une adaptation locale, mais il ne faut pas non plus être traité par le mépris, comme l'a fait souvent l'institut Géographique National. Dernièrement, il y avait une personne dans une collectivité qui me disait : "le problème avec les gens des services

commerciaux de l'IGN, c'est que quand je leur serre la main, je suis obligé de recompter mes doigts après". Ça, c'est quand même dommage, c'est cette idée là. Je rends aussi hommage aux techniciens de l'IGN qui travaillent derrière, mais si on enlevait l'aspect commercial de l'IGN, il y aurait beaucoup plus de monde à travailler et en fait ce qu'il aurait fallu faire, qu'il va peut-être falloir faire, c'est créer un organisme, une fondation par exemple, et il y a des collectivités qui y réfléchissent sérieusement, qui regrouperait de manière indépendante et publique les données géographiques et, à partir de ce moment, je pense que les collectivités seront parties prenantes parce que c'est elles qui produisent les données en France et ce ne sont pas elles qui sont le frein, c'est l'IGN qui est le frein.

Applaudissements

JLS :

On va tout de même donner le droit de réponse à l'IGN puisqu'il est présent dans la salle.

IGN :

J'ai coutume de dire que tout ce qui est excessif est insignifiant. Derrière ça, on entend ce que vous dites. Si vous avez le sentiment que rien n'a bougé depuis que l'IGN s'est lancé dans le projet Géoportail, c'est que vous n'avez peut-être pas suivi tous les événements, vous avez pu mal comprendre ce que j'ai pu dire. L'IGN n'est jamais que ce que l'Etat veut qu'il soit.

Denis Delerba

Juste une remarque et une question : il ne faut pas tirer sans cesse à boulets rouges sur l'IGN. Ils font des choses bien à l'IGN. Les collectivités sont amères parce qu'il y a eu le passage en force sur le RGE, là il y a le projet de convergence du PCI et les collectivités ne sont pas dans le coup, on ne sait pas ce qui se prépare. Il y a le phénomène de diffusion des données, il y a les licences monopostes qui font qu'on est obligé de tricher, et on n'est pas entendu. Il y a donc une méfiance.

Peux-tu nous donner la composition de ce comité de pilotage du Géoportail ?

Clément Jaquemet :

Tout à fait, il est même en ligne, je vous invite à aller sur le site des ateliers ADELE, vous avez un espace public, avec la liste des participants, leurs mandats, qui reprend la liste de tous les organismes, les ministères, les associations d'élus, il y a un grand nombre d'associations d'élus, il pourrait y avoir d'autres partenaires qu'il serait intéressant d'intégrer. Je crois qu'effectivement c'est un vrai problème de confiance aujourd'hui, parce qu'il y a eu un vécu difficile, on est là, il y a aujourd'hui un organe qui va permettre de créer les règles et de rétablir la confiance. C'est vraiment mon objectif.

JLS :

C'est effectivement ce qu'on peut souhaiter de mieux pour l'évolution du Géoportail, qu'il corresponde aux besoins de tout le monde, y compris des collectivités locales et que chacun y gagne en y référençant de bon cœur toutes ses données pour une co-visualisation.

Vu la complexité du sujet et du fonctionnement, c'était nécessaire vraiment de clarifier ce sujet qui concerne aussi bien les entreprises adhérentes de notre Syndicat Professionnel que tous les acteurs de l'information géographique.

Nous ferons donc un compte-rendu de cette matinée que nous publierons sur notre site provisoire : <http://utr-idf.info/spdg>

Merci à tous les orateurs.

Rumeurs dans la salle

Clément Jaquemet :

Ce que je voudrais dire, c'est que j'entends tout à fait ce qui est dit, il y a aujourd'hui, je vous le redis, un comité de pilotage, dans le cadre d'un programme gouvernemental, où tout le monde, que ce soit les ministères, les établissements publics, donc il y a vraiment un moyen de faire changer des choses si ça ne vous convient pas. On est là pour écouter, et je crois qu'effectivement le Géoportail met en valeur vos données, va vous donner du poids, ça a permis également à l'IGN d'évoluer, le fait qu'il y ait ces droits de représentation électronique offerts, ce n'est pas rien, ce sont des millions d'euros, je le rappelle, on va dans un sens qui a été aujourd'hui porté par Internet. Faisons les étapes suivantes avec une gouvernance qu'on définira collégialement, au sein de ce comité de pilotage SIG et donc, s'il y a des propositions juridiques de mise en œuvre des structures qui permettraient de débloquent des choses, de faire des avancées, je suis tout à fait preneur, dans le cadre du comité de pilotage SIG qui, dans son mandat, peut porter des évolutions juridiques en réfléchissant en partenariat aussi avec le CNIG et ses groupes de travail. Donc on a vraiment des choses, on a le contexte du référentiel général d'interopérabilité qui vont permettre d'avancer sur les avancées d'interopérabilité, et normalisation, on a des outils, mais seule la DGME ne peut pas faire tout. C'est ensemble qu'on pourra avancer.

Conclusion de JL Seligmann (hors réunion)

Cette table ronde a mis en évidence le remarquable travail technique réalisé par l'IGN et le BRGM, en peu de temps, mais aussi les grandes réticences des acteurs des collectivités locales à participer à un service public de l'Etat (même gratuit) opéré par l'IGN. Les raisons en sont, peut-être, que seules des données IGN y sont présentes aujourd'hui et n'y sont seulement qu'affichables, (ce qui n'apporte rien aux professionnels, par exemple par rapport à Google Maps, comme l'a montré la présentation d'AudéLor) et que le Géoportail est confondu dans le site web commercial de l'IGN.

En tout cas, comme on l'a constaté lors de cette table ronde, le Géoportail apparaît aux yeux de tous essentiellement comme le formidable faire-valoir des activités commerciales de l'IGN et un puissant vecteur de lancement des nouveaux services COMUNALEO® développés avec une entreprise privée. Ceci paraît bizarre pour un service public gratuit, payé par l'Etat, qui a l'ambition de rassembler tous les producteurs

publics (et privés ? la réponse n'a pas été claire sur ce sujet) de données géographiques et participer de façon égalitaire au développement de toutes les entreprises du secteur de la géomatique en France.

Le Georezo a pris l'initiative d'ouvrir 4 Forums sur le Géoportail, la discussion peut donc se continuer là :

<http://georezo.net/forum/viewtopic.php?id=40625>

1. Le Géoportail Visualisation : outil de visualisation

<http://georezo.net/forum/viewtopic.php?id=45344>

2. Le Géocatalogue : moteur de recherche

<http://georezo.net/forum/viewtopic.php?id=45530>

3. Le Géoportail Services de l'IGN

<http://georezo.net/forum/viewtopic.php?id=45399>

4. Géosource : l'outil de gestion et de publication de métadonnées